

RAPPORT D'ACTIVITE

DITEP DE VILLEURBANNE

ANNEE 2020



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
– 1.1 AGREMENT	4
– 1.2 PRINCIPAUX AXES DU PROJET	5
2. LES PUBLICS ACCOMPAGNES	7
– 2.1 Présentation des publics accompagnés.....	7
– 2.2 EVOLUTION DE LA POPULATION	13
– 2.3 SCOLARITE	13
– 2.4 INSERTION PROFESSIONNELLE	15
– 2.5 FILE ACTIVE / INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT	16
3. L'ACTIVITE	21
– 3.1 DONNEES CHIFFREES USAGERS	21
– 3.2 DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS.....	22
– 3.3 LES ACTIVITES RECURRENTES	25
– 3.4 LES PROJETS DE L'ANNEE.....	25
4. TRAVAILLER EN PARTENARIAT	30
– 4.1 TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES	30
– 4.2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	32
5. L'ORGANISATION DU SERVICE	34
– 5.1 LE PROJET DE SERVICE	34
– 5.2 L'ORGANISATION INTERNE.....	35
– 5.3 LA DEMARCHE QUALITE	37
– 5.4 LES EVENEMENTS INDESIRABLES	37
– 5.5 SUIVI DES ACTIONS CPOM ETABLISSEMENT	37
– 5.6 MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS	38
6. RESSOURCES HUMAINES	39
– 6.1 ORGANIGRAMME	39
– 6.2 ARRIVEES / DEPARTS	40
– 6.3 AJUSTEMENTS DES POSTES	41
– 6.4 ACTIONS FORMATION	41
7. PERSPECTIVES DE L'ANNEE N+1.....	42
8. CONCLUSION.....	43
ANNEXES	44



INTRODUCTION

L'année 2019 a été marquée la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance associative, favorisant une organisation par secteur d'activité. Dans ce cadre, le SESSAD de La Duchère a été rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

Un secteur DITEP a été créé au sein de l'association et placé sous la direction d'un directeur de secteur. Ce secteur est composé de 3 DITEP, placés chacun sous la responsabilité d'un directeur :

- Le DITEP de La Cristallerie à GIVORS ;
- Le DITEP de Gerland à LYON ;
- Le DITEP DE Villeurbanne/Duchère.

Nous notons alors et pointons encore à ce jour combien la diversification et la fluidité dans les réponses à apporter à un enfant/adolescent du SESSAD de La Duchère dans une dimension en Dispositif ITEP nous confrontent et confrontent les familles elles-mêmes à l'éloignement géographique entre La Duchère et VILLEURBANNE.

Nous avons donc fait le choix de rendre compte de notre activité en formalisant notre rapport d'activité en deux documents :

- L'un propre au SESSAD de La Duchère, de par la spécificité territoriale du service et des orientations à envisager ;
- L'autre, et ce même si le code de l'action sociale n'a pas modifié le cadre juridique propre de l'ITEP et du SESSAD, en un document unique DITEP de VILLEURBANNE.

Ce rapport d'activité du DITEP de VILLEURBANNE est la transcription de nos actions en fonction du cadre d'intervention qui est le nôtre, des orientations des politiques publiques et du budget alloué.

L'année 2020 nous a confronté et a confronté les enfants et familles que nous accompagnons à des changements et à une situation de crise sanitaire.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 et la suspension de l'ouverture de nos accueils durant le confinement de mars à mai 2020 nous ont confrontés à d'autres formes d'intervention et de soutien que nous détaillerons dans ce rapport.

Le confinement a été révélateur de fragilités là où l'environnement était déjà fragilisé (situations de violences intra-familiales, de grande souffrance et/ou précarité).

Il a mis aussi en lumière des solidarités (entre associations, dans le lien aux équipes, aux familles) tant les circonstances étaient aussi inédites qu'exceptionnelles et l'expérience partagée/partageable par tous.

La reprise de l'activité s'est organisée selon un cadre établi que nous préciserons et nous avons pu observer l'effet du confinement sur les enfants/adolescents que nous accompagnons au quotidien, sur leurs familles.

L'année 2020 marque aussi pour le DITEP de VILLEURBANNE l'aboutissement d'un projet engagé depuis plusieurs années : la réunion dans les mêmes locaux des modalités d'accompagnement ITEP et SESSAD.

Les travaux de réaménagements intérieurs réalisés entre février et juillet 2020 ont permis l'emménagement du SESSAD dans les locaux de l'Accueil de Jour dès la rentrée scolaire 2020-2021.

La réunion dans les mêmes locaux de tous les professionnels du DITEP a contraint les professionnels à trouver de nouveaux repères, en réfléchissant à la mutualisation et la différenciation de certains espaces pour mieux prendre en compte la singularité des différents publics accompagnés.

La poursuite de la crise sanitaire dans le contexte de rentrée scolaire 2020-2021 a réclamé de la part de tous des adaptations, ajustements des modalités d'accompagnement au fur et à mesure de son évolution. C'est là un point d'incertitude permanent qui pèse encore aujourd'hui sur les enfants, adolescents et leurs familles mais aussi sur les professionnels dans la mise en œuvre de certains projets.

L'année 2020 enfin s'inscrit dans la continuité de notre travail partagé et en commun avec le SESSAD de La Duchère, rattaché au DITEP depuis septembre 2019. Ce travail se fonde sur un travail de mutualisation de

l'équipe de direction et un partage d'expérience autour des besoins des jeunes accompagnés et des territoires d'intervention.

La crise sanitaire n'a pas permis de développer ce travail plus en avant d'autant plus que le travail de réécriture du projet d'établissement accompagné par CHAMP SOCIAL n'a pu concrètement se mettre en place auprès des équipes.

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 AGREMENT

Le DITEP de VILLEURBANNE accueille actuellement garçons et filles de 3 à 16 ans présentant des troubles du comportement et de la conduite.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

Depuis le 1er septembre 2016, la modification de l'agrément de l'ITEP autorise l'accueil des enfants et adolescents de 3 à 15 ans présentant des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité. L'accompagnement des adolescents jusqu'à 15 ans permet de soutenir les collégiens jusqu'à la fin de la 3ème. Notre nouvelle organisation d'accueil se présente de la manière suivante :

- 24 places en semi-internat ouvertes sur 225 jours,
- 6 places en internat du lundi au vendredi ouvertes sur 225 jours,
- 5 places en internat le week-end ouvertes sur 24 jours,
- 6 places sur le groupe MAJE le mardi et jeudi soit un accueil de 12 enfants ouvertes sur 72 jours.

L'agrément initial du SESSAD de VILLEURBANNE fixé par l'arrêté n° 00-127 du 28 avril 2000 est autorisé pour l'accompagnement d'enfants de 3 à 12 ans présentant des troubles du caractère et du comportement d'une capacité de 35 places.

L'arrêté n° 2006-2770 du 17 octobre 2006 a modifié l'agrément initial par l'élargissement de l'âge de la prise en charge de 3 à 14 ans et l'intitulé de la population qui devient « *enfants présentant des troubles du comportement et/ou déficiences intellectuelles légères (au lieu de troubles du caractère et du comportement), avec ou sans troubles associés* ».

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli.

Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de VILLEURBANNE en DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.

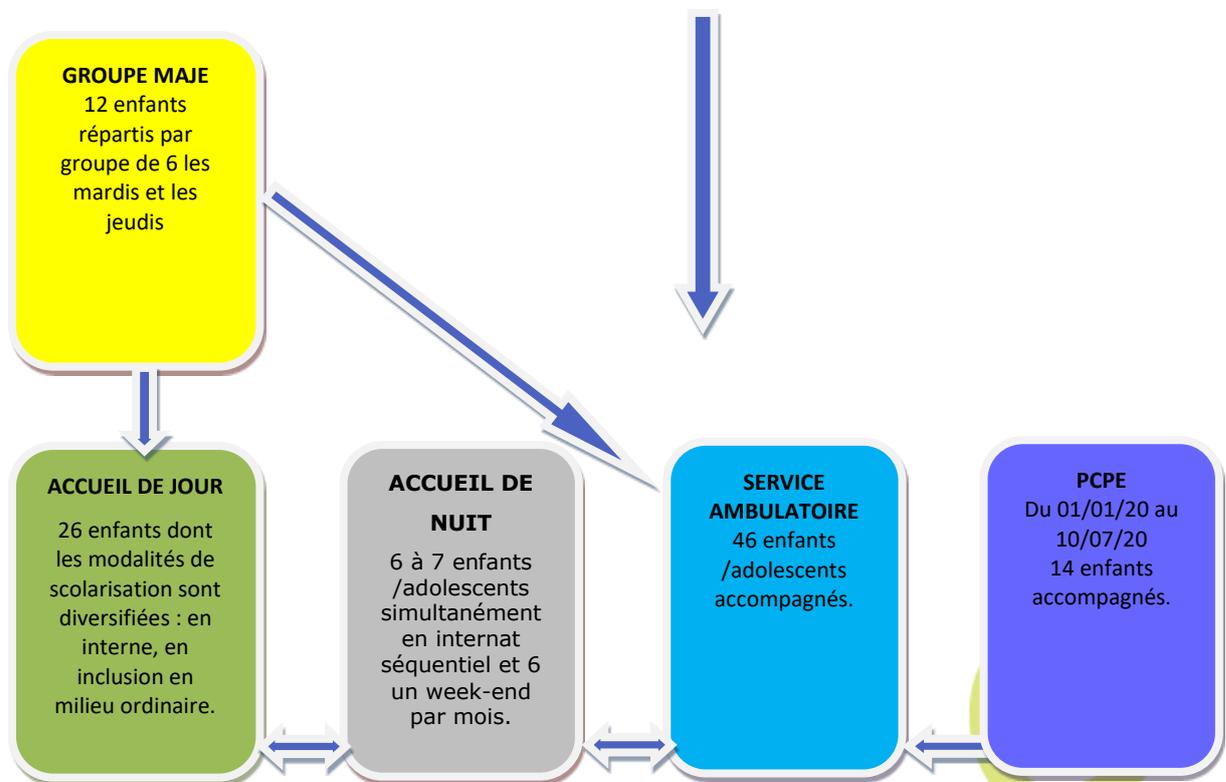
Le 01 septembre 2018, l'offre de soin du SESSAD de VILLEURBANNE s'est étoffée. Un PC-PE lui est adossé pour un **agrément de 4 places financées et une file active de 16 enfants**.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

L'offre de soin du DITEP de VILLEURBANNE/DUCHERE se déploie sur deux territoires différents de la métropole de Lyon et prend appui sur :

- Des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PC-PE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes,
- Des modalités de SESSAD et de PC-PE/CAP dans le 9ème arrondissement de LYON et les communes qui s'en rapprochent, en notant que le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est en cours d'évaluation avec nos partenaires.

DITEP DE VILLEURBANNE



1.2 PRINCIPAUX AXES DU PROJET

Notre projet s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP.

C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive qui rejoint les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

Les projets d'établissement du SESSAD (2009-2014) et de l'ITEP (2011-2016) témoignent de l'évolution des pratiques professionnelles à l'œuvre ces 10 dernières années pour l'une et l'autre des modalités d'accompagnement.

Le projet d'établissement en DITEP est à effectuer.

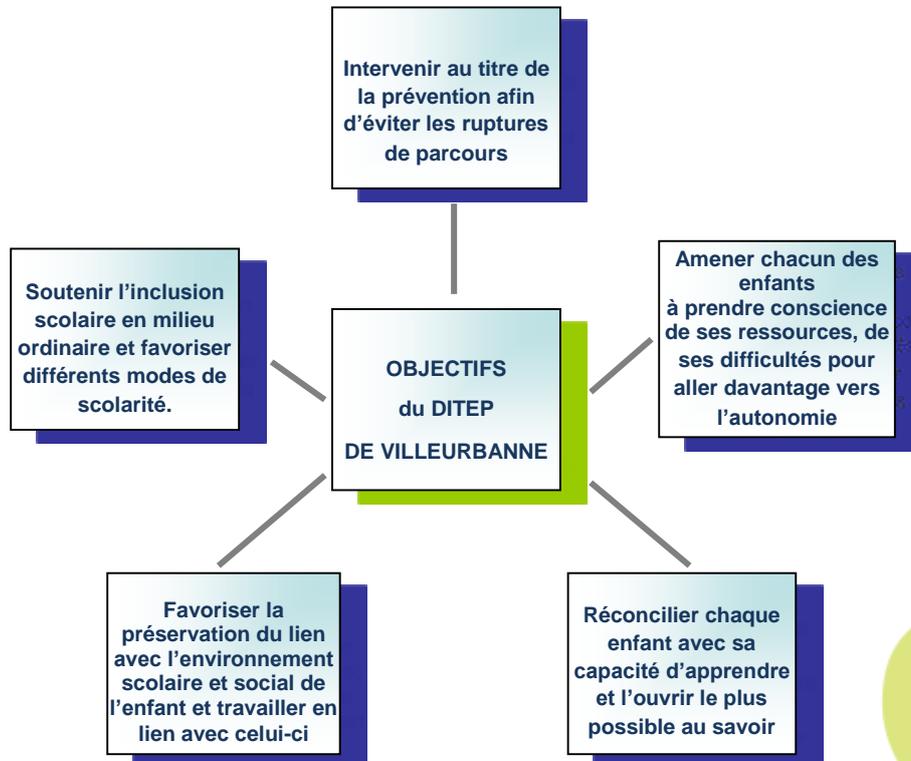
Les rapports d'activité de ces dernières années, le rapport de la recherche-action et l'ensemble des écrits des professionnels lors d'interventions en colloque ou dans certaines revues professionnelles rendent compte de l'évolution des pratiques vers une transformation de l'offre de soin en DITEP et une promotion de l'inclusion scolaire et sociale.

Le DITEP de VILLEURBANNE prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit son action autour de **6 points forts** :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;
- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;

- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopérations avec les acteurs de terrain du territoire d'intervention du SESSAD de VILLEURBANNE et plus largement du DITEP

Pour ce faire, les objectifs du DITEP sont les suivants :



Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des enfants/adolescents accueillis, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différencié selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) l'enfant.

Le maintien et/ou le recours au droit commun demeurent une préoccupation constante plus spécifiquement pour les enfants accompagnés par le groupe MAJE et le PC-PE.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

Les fiches navettes modalités d'accueil à l'intention de la MDMPH favorisent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés.

L'action du DITEP vise à développer des réponses qui doivent prendre en compte des interventions directes auprès de l'enfant, l'adolescent et sa famille et des interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui interviennent auprès d'eux.

Le DITEP de VILLEURBANNE est donc une ressource pour les jeunes accompagnés, leurs familles mais également pour les dispositifs de droit commun qui s'ouvrent plus largement à eux.

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social. Ce travail prend appui sur les unités d'enseignement externalisées de l'Accueil de Jour, sur les modalités d'accompagnement séquentiel et ambulatoire et sur CAP.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribue à la mise en œuvre du DITEP.

La spécificité des troubles du comportement impose en effet la construction d'un cadre permettant à l'enfant de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides.

Le travail institutionnel (espaces de réunion par modalités et communes, réunions cliniques, réunions institutionnelles, de cadres...) porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et désormais les coordinateurs contribue à garantir une cohérence d'ensemble propice au travail pluri et inter disciplinaire, à une réactivité dans la prise de décision en évitant les passages à l'acte.

2. LES PUBLICS ACCOMPAGNES

2.1 Présentation des publics accompagnés

Le DITEP de VILLEURBANNE a pour mission d'accueillir et d'accompagner enfants et adolescents de 3 à 16 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ».

La spécificité du SESSAD de VILLEURBANNE est à noter cependant puisque le SESSAD accueille aussi, de par son agrément, des enfants/adolescents présentant un trouble du déficit intellectuel léger avec ou sans troubles associés.

La grande majorité des enfants/adolescents présentent cependant des troubles du comportement.

Les enfants/adolescents que nous accueillons témoignent de parcours de vie marqués bien souvent par des troubles relationnels précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien. Cela se traduit sur le plan psychopathologique par un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur les capacités de scolarisation et de socialisation.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif préservé, le profil des enfants et adolescents accueilli est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre (mauvais ajustement à autrui) et au groupe (une prise en compte des exigences sociales insuffisantes) avec un rapport à l'autorité difficile.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition, dans des conduites de prestance.

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP.

Lorsque les manifestations ou symptômes perturbent la poursuite de la scolarisation en milieu ordinaire, l'accueil de jour peut être envisagé.

Le manque d'inhibition dans de nombreuses circonstances dans la vie quotidienne est de plus en plus notable au fil des années.

Il est à l'origine de crises de plus en plus violentes, y compris en milieu ordinaire mais particulièrement importantes dans le cadre de l'Accueil de Jour du DITEP.

La scolarité confronte l'enfant à un cadre, à des règles qui engendrent peur de l'échec et frustration. Elle mobilise la pensée de l'enfant là où ce dernier n'a de cesse de développer des stratégies d'anti-pensée (fuite dans l'immédiateté, attente impossible, agir débordant) et ce afin d'échapper à sa propre souffrance.

Répartition par tranche d'âge

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					Total
	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	
Garçons	30	43	0	0	0	73
Filles	3	11	0	0	0	14
total	33	54	0	0	0	87

L'effectif au 31/12/2020 nous permet de constater que la majorité des jeunes accueillis sont des garçons dont la moyenne d'âge se situe entre 11 et 15 ans. Il représente pour une file active de 87 jeunes, 62% de l'effectif. Les jeunes de 6 à 10 ans sont représentés en plus faible proportion puisqu'ils représentent soit 38% de l'effectif.

Cependant, l'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les 18 admissions effectuées en 2020 dans le DITEP, 14 concernaient des enfants âgés d'entre 6 et 10 ans.

Pour la première année depuis la création du groupe MAJE, les enfants admis à l'Accueil de Jour ne provenaient pas d'un de nos autres dispositifs d'accompagnement.

Notre constat reste pour autant identique depuis plusieurs années. Nous observons toujours, une intensité des troubles du comportement chez certains des jeunes enfants accueillis dans des contextes de situations complexes où les besoins en termes de soins en pédopsychiatrie et d'accompagnement au titre de la protection de l'Enfance sont importants.

La souffrance dont témoignent certains de ces enfants à l'Accueil de Jour engendre des décharges de violence fréquentes au quotidien mobilisant les professionnels dans des interventions individuelles ou à deux, le groupe même restreint n'étant pas supporté. Cela mobilise le DITEP en terme de partenariat et dans la prise de relais pour éviter toutes ruptures dans l'accompagnement.

	Age des personnes accompagnées admises dans l'année				Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	
Garçons	13	3	0	0	16
Filles	1	1	0	0	2
total	14	4	0	0	18

A l'inverse, la majorité des jeunes ayant quitté notre dispositif ont plus de 11 ans voir pour certains plus de 16 ans.

	Age des enfants et adolescent sortis dans l'année				
Garçons	1	13	4	0	18
Filles	0	1	0	0	1
Total	1	14	4	0	19

Ces chiffres témoignent de notre agrément, de l'histoire d'accompagnement de notre DITEP et du cadre spécifique d'accompagnement des adolescents à l'AJ au sein de l'UEE du collège MÔRICE LEROUX de VILLEURBANNE

La fluidité entre modalités d'accompagnement contribue à la mise en œuvre de parcours au sein du DITEP lui-même.

Ces parcours trouvent cependant pour la majorité **leurs limites après la scolarité des jeunes au collège pour ce qui est du SESSAD et à partir de 12 ans à l'Accueil de Jour.**

Les besoins des 16-20 ans font appels à des compétences et des savoirs spécifiques que nous n'avons pas. Le recours au sein de l'association à nos collègues des autres DITEP, dont l'organisation est centrée avant tout sur le public 12-20 ans, est là une ressource dans le passage de relais de ces situations.

Il convient de noter aussi que notre dispositif d'inclusion au collège MÔRICE Leroux ne répond pas aux besoins de certains jeunes qui trop fragilisés encore par leurs troubles du comportement ont besoin d'un cadre d'accompagnement favorisant des va-et-vient entre l'UEE et l'intérieur de l'établissement. Nous ne pouvons répondre à ces situations et faisons là aussi appel aux DITEP de l'association ou aux DITEP du PRADO.

Provenance des jeunes accueillis et mobilités des accompagnements au sein du DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	
SESSAD	6
Autre Etablissement médico-social	3
milieu familial	10
Provenance non connue	

Il est intéressant de repérer que **10 jeunes nouvellement accueillis proviennent du milieu ordinaire** et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en ITEP enfants ou en SESSAD avant leur arrivée.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels. La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

Répartition par type de déficiences

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences

	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Déficiences auditives	Déficiences visuelles
A titre principal	12	8	9	17		
A titre associé	12	2	2	25		

Déficiences motrices	Déficiência métabolique	Cérébro-lésions	Polyhandicap	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAUX
				51	9	106
				25		66

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2020 nous permettent de dire que nous accueillons une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 48.11% de l'effectif.

L'autre part qui concerne 43.39% de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement une déficience intellectuelle ou des troubles du langage et des apprentissages.

A moindre mesure, nous accompagnons quelques jeunes présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques.

Les déficiences associées aux déficiences principales nous permettent de constater qu'aux troubles du comportement peuvent être associés majoritairement des troubles du langage et des apprentissages et de la déficience intellectuelle.

Problématique des enfants accompagnés

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des enfants /adolescents et de leurs familles. Les chiffres en témoignent et nous permettent d'observer qu'au cours de l'année 2020, 31 des 106 jeunes accueillis n'ont pas bénéficié d'autres suivis en dehors du DITEP.

Nous observons que les besoins des enfants/adolescents que nous accompagnons se situent à la croisée des champs d'intervention du sociale, du médico-social et du soin voir de la pédopsychiatrie.

67 jeunes montrent des besoins pour lesquels le recours ou la poursuite de l'accompagnement avec d'autres partenaires sont nécessaires. L'intervention de nos partenaires se situe en réponses aux difficultés des jeunes eux-mêmes ou en réponse à la précarité de l'environnement sociale et familiale.

Certaines interventions sont en place avant même l'accueil de l'enfant au sein de notre dispositif. D'autres font l'objet de sollicitations par la famille, elle-même accompagnée par un des professionnels du DITEP ou directement par les professionnels du DITEP.

Le recours à nos partenaires et notamment les professionnels en libéral répond aux besoins d'accompagnement de certains jeunes qui faute de place, de recrutement de certains types de professionnels (orthophonistes en particulier) ne peuvent trouver de réponses au sein du DITEP.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année

interventions multiples	nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
pas d'autres suivis au plan éducatif ou médico-psychologique	31
soins psychiatriques engagés en secteur public	14
soins psychiatriques engagés en secteur libéral	0
rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité.....)	23
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	10
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	12
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	0
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	8
concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

Pour ce qui concerne la question des soins, 37 jeunes bénéficient de suivis extérieurs dont 23 d'entre eux en libéral et 14 en secteur pédopsychiatrique public.

Les accompagnements effectués par pédopsychiatrie en libéral sont pour la grande majorité déjà initiés avant même le premier accueil de l'enfant dans le DITEP. Les consultations auprès d'un médecin pédopsychiatre prescripteur d'un traitement sont majoritaires. C'est là aussi un point d'appui pour le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires.

En 2020, nous notons un jeune pour lequel s'est combiné hôpital de jour et accueil sur 3 des modalités du DITEP au vue de l'intensité de ses troubles (MAJE à défaut de lieu de répit, AJ et AN).

3 jeunes ont été hospitalisé en pédopsychiatrie en 2020 dans un contexte d'urgence.

HOSPITALISATIONS dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
secteur psychiatrique	3	26

Pour ce qui concerne le soutien à l'environnement social et familial de l'enfant, 30 jeunes bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance au titre de la prévention ou dans un cadre judiciaire. Le nombre de mesure judiciaire est supérieure au nombre de mesure administrative.

Recouvrement Protection de l'enfance - DITEP

nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	6
------------------------------------------------------------------------------	---

Nous notons que 8 des 88 jeunes accompagnés au 31/12/2020 bénéficiaient d'une mesure de placement judiciaire.

Il nous semble important de souligner que ces chiffres de l'année 2020 sont à pondérer.

Les interventions multiples restent nécessaires de par la complexité de troubles des enfants accompagnés et certaines situations.

Les difficultés rencontrées par le secteur de la pédopsychiatrie depuis plusieurs années (nombreux départs en 2020 de médecins pédopsychiatres de notre territoire non remplacés à ce jour) et la crise sanitaire liée à la COVID 19 accentuent les listes d'attente dans les CMP et les délais de saisine des services de protection de l'enfance.

Le manque de médecins pédopsychiatres non remplacés dans de nombreux CMP, le manque de place en hôpital de jour voir en lits d'hospitalisation restent une préoccupation majeure actuellement de même que l'absence de réponse du secteur de la protection de l'enfance face à certaines situations.

Ces manquements nous contraignent à des formes de bricolage entre modalités d'accompagnement, évitant ainsi une rupture dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance mais contribuant aussi souvent à de l'éparpillement et à un essoufflement des professionnels.

Répartition de l'accompagnement sur le territoire

sectorisation des admissions réalisées				sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
arrondissements / communes	Garçons	filles	Total	arrondissements / communes	Garçons	filles	Total
Villeurbanne	6	1	7	Villeurbanne	37	5	42
Vaulx en Velin	2	0	2	Vaulx en Velin	7	4	11
Bron	1	0	1	Vénissieux	0	1	1
Meyzieu	2	0	2	Bron	4	0	4
Lyon 3è	1	0	1	Meyzieu	3	0	3
Lyon 6è	0	1	1	Caluire	2	0	2
Lyon 7è	1	0	1	Rillieux la Pape	2	0	2
Lyon 8è	3		3	Lyon 3è	9	1	10
			0	Lyon 6è	1	1	2
			0	Lyon 7è	1	1	2
			0	Lyon 8è	7	1	8
Total	16	2	18	Total	73	14	87

La sectorisation des admissions est conforme avec le territoire d'intervention du DITEP.

A ce sujet, il convient de noter que le secteur d'intervention de l'AJ est plus étendu que celui du SESSAD.

Certains jeunes de l'AJ habitent les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape, ce qui n'est sans difficulté en termes de transport au vue de l'étendue du secteur d'intervention.

Cela s'explique historiquement (avant 2009, implantation à Montluel) d'une part et d'autre part en raison de la situation géographique de ces communes en limitrophe des départements de l'Ain et du Rhône dont les DITEP les plus proches sont Les Moineaux (01) d'un côté et le nôtre de l'autre.

L'éclatement du secteur de recrutement de l'AJ a des conséquences sur la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés.

Nous pouvons en tout cas observer y compris dans les admissions réalisées que la majorité des enfants/adolescents accompagnés sont domiciliés pour la moitié à VILLEURBANNE même. L'importante évolution démographique à VILLEURBANNE et dans les communes limitrophes accroît le nombre de notification MDMPH reçues chaque année et donc la liste d'attente plus particulièrement du SESSAD.

Les communes de VAULX-EN-VELIN et de LYON 3 sont ensuite majoritaires. La position du PC-PE CAP à VAULX-EN-VELIN semble contribuer, avec le peu de recul que nous avons pourtant aujourd'hui de par notre intervention toute récente sur ce territoire, à un recours facilité à notre DITEP pour les situations qui le nécessite.

2.2 EVOLUTION DE LA POPULATION

D'une manière générale, ce ne sont pas tant la population elle-même qui se modifie que l'environnement au sein duquel elle évolue.

Cette évolution se reflète dans l'écart entre le nombre de notifications MDMPH reçues pour la modalité d'accompagnement AJ et SESSAD.

La société inclusive et le recours au droit commun répondent aux besoins de la majorité des enfants/adolescents accompagnés, aux demandes de leurs familles tout en fragilisant probablement plus encore ceux plus en souffrance.

Certaines situations complexes mobilisant les champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du médico-social nous amènent à des interventions conjointes. Ces situations nécessitent la mise en place d'espaces d'élaboration conjoints tout au long de l'année.

Nous l'avons dit aussi l'absence de réponses parfois faute de moyens du côté de la pédopsychiatrie accentuent les difficultés dans l'accompagnement de ces derniers.

Enfin, nous ne pouvons mesurer les effets de la situation sanitaire sur les jeunes que nous accompagnons mais notons d'ors et déjà que le confinement a été révélateur et a accentué certaines situations déjà précaires sur de nombreux plans. L'impact sur la scolarisation en milieu ordinaire plus spécifiquement à partir du collège est à noter tant la reprise à temps partiel après le premier confinement dans un contexte de fin d'année scolaire et à la rentrée scolaire suivante les absences de professeurs non remplacés ou effectuant leurs cours à distance est à observer sur l'investissement scolaire des jeunes que nous accompagnons.

2.3 SCOLARITE

L'accès aux apprentissages, la réassurance dans la capacité et le plaisir d'apprendre et le développement des compétences sont au cœur des pratiques de l'ensemble des professionnels du DITEP.

Chacun y contribue de sa place et la combinaison dans l'accompagnement à l'Accueil de Jour en particulier du pédagogique et de l'éducatif en référence au quotidien d'un groupe a favorisé ces dernières années l'augmentation du niveau scolaire de nos élèves et la réassurance de ces derniers au sein des UEE de l'AJ.

Le développement ou le maintien pour ce qui est du SESSAD des parcours inclusifs des jeunes accompagnés reposent sur une mise en commun des savoir-faire des professionnels du DITEP entre eux.

Ce sont là des choix et des moyens alloués au profit d'un réinvestissement des apprentissages. C'est là un enjeu majeur au vue de l'âge des enfants accompagnés.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE			UEE
INTEGRATIONS SCOLAIRES dans l'année temps partagés et temps plein	<i>temps plein</i>	<i>temps partagé</i>	nbre enfnts ou

<i>scolarisation individuelle nbre d'enfants ou adolescents</i>	<i>type de scolarité</i>			adolescents en UE externalisée
9	ULIS primaire	9		
13	Inclusion EN PRIMAIRE classe ordinaire	12	1	
14	ULIS Collège	14		
19	Inclusion en COLLEGE classe ordinaire et SEGPA	19		
	Scolarité en UEE primaire avec des temps d'inclusion			9
	Scolarité à temps partagé entre UEE et collège			14
	Scolarité en interne	9		

Parcours de scolarisation des jeunes accompagnés à l'Accueil de Jour

Comme les années précédentes, la scolarité s'est organisée en 2020 autour des trois groupes pédagogiques :

- **Le groupe en interne, scolarisé à 100% au sein de l'UE du DITEP.**

Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégé du regard du milieu ordinaire et sécurisé par le cadre proposé en interne.

Au 31/12/2020 ce groupe compte 8 enfants, dont un scolarisé sur des temps définis dans son école de quartier.

- **Le groupe Pasteur, externalisé à mi-temps à l'école élémentaire Louis Pasteur.**

Il offre la possibilité de temps de scolarisation en classe ordinaire. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en terme de valorisation et de mise au travail.

Au 31/12/2020 ce groupe compte 9 enfants.

- Le groupe du Dispositif collège au sein du collège M^orice LEROUX de VILLEURBANNE.

Les jeunes bénéficient tous d'une scolarisation partagée entre leur classe de référence au collège et l'espace pédagogique et éducatif du DITEP. Les jeunes y ont un emploi du temps individualisé, en fonction des besoins de chacun.

Au 31/12/2020 ce groupe compte 14 jeunes.

La diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité d'une année scolaire sur l'autre des élèves entre les différentes modalités de scolarisation créent un processus. Les changements d'un groupe à l'autre sont vécus très positivement par les enfants et leurs familles. Les effets sur les enfants eux-mêmes sont visibles dans leur posture d'élève sur le groupe, en particulier au sein des deux UEE.

Nous pouvons aussi noter que cette année 2020 malgré la situation sanitaire, le travail de collaboration avec les enseignants de l'école Louis Pasteur où est implantée la classe externalisée, s'est développé. Ainsi, l'enseignante de ce groupe a été particulièrement mobilisée pour permettre à certains jeunes de bénéficier de temps de scolarisation en classe ordinaire. Si ces temps étaient très à la marge au début de l'implantation du groupe dans les locaux de l'école Pasteur, le lien de l'enseignante avec l'équipe pédagogique de l'école a permis de rassurer les enfants et les professionnels, de construire des objectifs personnalisés et d'accompagner ces retours progressifs au sein du milieu ordinaire pour 7 jeunes.

Au sein du dispositif implanté dans les locaux du collège M^orice LEROUX à VILLEURBANNE, la collaboration entre les professionnels et ce malgré les changements de direction témoigne d'un croisement des regards et des pratiques.

Les modalités de scolarisation au collège liées à la gestion de la crise sanitaire nous ont à la sortie du confinement mis en difficulté et n'ont pas favorisé le retour de certains jeunes au collège, décrocheurs pendant le confinement.

Le groupe en interne trouve ses limites dans l'accueil de ces adolescents pour qui, en réponse aux besoins de situations de repli en interne, des aménagements ont été trouvés en interne mais pour qui la fermeture de l'UAR pèse lourdement sur les réponses à certaines situations.

Parcours de scolarisation des jeunes accompagnés au SESSAD

Les modalités d'intervention du SESSAD de VILLEURBANNE se déploient sur **46 établissements scolaires** dont une grande majorité est recentrée à VILLEURBANNE.

La scolarisation des enfants/adolescents accompagnés témoigne de l'intensité des troubles des enfants accueillis et des répercussions sur leur parcours scolaire puisque **plus de la majorité bénéficient d'une scolarité adaptée de type ULIS et à moindre mesure en SEGPA.**

La fonction ressource des enseignants du DITEP sur les lieux d'implantation des UEE et sur le territoire

Les enseignants du DITEP identifiés en tant que personne ressource pour les lieux de scolarisation La mission de « personne ressource » des enseignants du DITEP se développe au fil des années et de la construction d'un partenariat plus étroit entre l'Education Nationale et le Médico-social. Ainsi, dans les lieux d'implantation des groupes externalisés, le collège Mûrice Leroux et l'école élémentaire Louis Pasteur, les enseignants du DITEP sont particulièrement repérés comme « experts » des troubles du comportement et spécialistes de l'adaptation pédagogique.

- Au collège, l'enseignant coordonne le parcours scolaire de chaque jeune selon un emploi du temps qui lui est propre. Il est ainsi identifié comme référent de la scolarité des jeunes du DITEP et à ce titre sollicité autour des questions de difficultés d'apprentissage, de comportement, d'adaptation pédagogique. En lien étroit avec la direction du collège et l'équipe pédagogique, l'enseignant tout comme l'éducateur, est amené à être associé aux réflexions collectives et évaluation de situations complexes de collégiens, au titre de leurs connaissances des troubles et des pratiques du médico-social.
- De la même façon, l'enseignante du groupe externalisé à l'école Louis Pasteur est de plus en plus associée à la « vie de l'école » et identifiée comme personne ressource, spécialiste des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle prépare les temps de scolarisation en classe ordinaire des jeunes du DITEP avec les enseignants concernés, met en place des actions pédagogiques communes et apporte sa connaissance du handicap et du médico-social à l'école.
- En fin d'année scolaire, le projet du PCPE du DITEP a été quelque peu modifié pour favoriser une réflexion et intervention plus collective auprès des écoles de Villeurbanne concernées (Jean Vilar et Youri Gagarine à Vaulx en Velin). Ainsi, à la rentrée 2020, la coordonnatrice pédagogique du DITEP a été associée à « l'équipe PCPE/CAP ». Elle apporte sa connaissance de l'éducation nationale lors des réunions au DITEP et est considérée comme personne ressource, susceptible d'apporter son regard et ses compétences d'enseignante spécialisée du médico-social auprès des équipes pédagogiques.

2.4 INSERTION PROFESSIONNELLE

Au vue de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle est développée :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

En 2020, nous pouvons noter que nous avons pu aménager un emploi du temps personnalisé en réponse au projet professionnel futur d'un jeune entre notre dispositif au collège et les ateliers professionnels de la Cristallerie.

Par ailleurs, 3 des collégiens de ce même dispositif ont terminé leur cycle de la 6^{ème} et la 3^{ème}. Nous avons pu accompagner leur passage pour deux d'entre eux en lycée professionnel soutenu par le SESSAD de deux DITEP et au Centre de Formation des Apprentis sans suivi médico-social, le jeune le refusant.

Nous pouvons pointer là l'amorce d'une collaboration avec la Chambre des Métiers du Rhône, dans l'accompagnement des orientations en CFA.

2.5 FILE ACTIVE / INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT / LISTE D'ATTENTE

File active du DITEP toutes modalités confondues hors PC-PE

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés entre le 01.01 et le 31.12.2020 est de :

- 106 jeunes accompagnés pour l'ensemble du DITEP ;
- 53 jeunes accompagnés au SESSAD ;
- 53 jeunes accompagnés à l'ITEP.

file active annuelle			
nombre des situations en cours au 01/01 année N	admissions	sortants	Total file active
88	18	19	106

File active moyenne continue du SESSAD et de l'AJ et l'AN

La file-active de l'AJ/AN est à observer en prenant en compte le choix de comptabilisation de l'activité durant la période du premier confinement et de sortie de confinement. Elle est donc à pondérer cette année.

File active moyenne mensuelle						
mois	capacité autorisée en places ambulatoire	nbre de personnes accompagnées dans le mois	capacité autorisée en places semi-internat	nbre de personnes accompagnées dans le mois	capacité autorisée en places internat	nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	35	46	30	37	6	7
FEV	35	46	30	37	6	7
MAR	35	46	30	37	6	7
AVR	35	46	30	37	6	7
MAI	35	46	30	37	6	7
JUI	35	46	30	37	6	7
JUIL	35	39	30	25	6	2
AOU	35	46	30	33	6	10
SEP	35	46	30	40	6	8
OCT	35	46	30	43	6	7
NOV	35	46	30	43	6	11
DEC	35	46	30	42	6	11
moyenne	35.0	45.4	30.0	37.3	6.0	7.6

Taux file active	1.30	1.24	1.26
-------------------------	-------------	-------------	-------------

En ce qui concerne le SESSAD

Pour la 5^{ème} année consécutive, le service s'est réorganisé afin de répondre à la demande d'accompagnement de plus en plus importante.

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12.2020 est de 53. Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active annualisé est de 1.5.

Sur l'année 2020, la file active continue soit le nombre d'enfants accueillis par mois est de 46. Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active continue est de 1.3 en 2020.

Cependant le service reste attentif aux effets de seuil afin de continuer à proposer un accompagnement soignant de qualité.

En ce qui concerne l'AN/AJ

La file active moyenne continue de l'année 2020 est de 37,3 jeunes accompagnés à l'AJ et 15,9 jeunes à l'AN.

La file active de l'AJ englobe les jeunes accompagnés et par l'AJ tout au long de la semaine 225 jours par an et ceux de MAJE accompagnés 1 à 2 fois par semaine durant les périodes scolaires.

A l'AN, les 15.9 jeunes correspondent à ceux accompagnés en semaine en séquentiel et ceux accompagnés un week-end par mois. En 2020, les week-ends des mois d'août, septembre et octobre ont accueilli majoritairement des jeunes déjà accueillis en semaine. En effet, l'absence d'indication dans les PPA qui n'ont pu être réalisés durant le confinement et l'arrivée de 9 nouveaux enfants à l'AJ à la rentrée scolaire n'a pas permis de constituer avant le mois de novembre 2020 un groupe différent.

Les sorties du dispositif

Age des sortants	
âge	nombre
6 à 10	1
11 à 15	14
16 à 18	4
19 à 20	0
Total	19

Au total, 19 jeunes ont quitté le dispositif et 14 d'entre eux étaient âgées d'entre 11 et 15 ans.

Situations des sortants

Sur les 19 jeunes ayant quitté le DITEP :

- 10 d'entre eux bénéficient d'un accompagnement dans un des DITEP adolescents de l'association ou du PRADO ;
- 3 d'entre eux bénéficient d'une scolarité en milieu ordinaire accompagnées par le service ambulatoire d'un DITEP adolescent ;

- 1 poursuit une formation professionnelle en CFA sans suivi par un ESMS ;
- 2 sont en attente d'une admission par un SESSAD pour adolescent qui doit s'effectuer sur l'année 2021.
- 2 d'entre eux poursuivent une scolarité ordinaire au lycée sans besoin d'accompagnement spécifique.
- 1 enfant pour qui le suivi s'est arrêté car la famille a déménagé et changé de département.

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
<i>emploi milieu ordinaire</i>	0	0	0
<i>emploi secteur protégé</i>	0	0	0
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>	1	0	1
<i>réorientation ESMS</i>	14	1	15
<i>recherche d'emploi /mission locale</i>	0	0	0
<i>situation de rupture sociale</i>	0	0	0
<i>sans solution (connue)</i>	1	0	1
<i>demande RQTH</i>	0	0	0
<i>Autres</i>	2	0	2
TOTAUX	18	1	19
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

La durée d'accompagnement au sein du DITEP

Durée Moyenne en jours	
<i>nombre total de sortants</i>	<i>durée totale en jours calendaires</i>
19	21562

La durée moyenne d'accompagnement de ces 19 jeunes est de 21562 jours. Elle correspond à un accompagnement d'au moins 3 ans pour la grande majorité et de plus de 7 ans pour plusieurs d'entre eux qui ont poursuivi leur cursus jusqu'à la fin de la 3^{ème} après 3 années sur le groupe interne de l'Accueil de Jour.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	24	< 1 an	0
> 1 an et < 2ans	16	> 1 an et < 2ans	7
> 2ans et < 3ans	11	> 2ans et < 3ans	6
>3 ans et <4 ans	17	>3 ans et <4 ans	3
> 4 ans et < 5 ans	11	> 4 ans et < 5 ans	0
> 5ans et < 6 ans	3	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	5	> 6 ans	2

La durée moyenne d'accompagnement des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2020 est de 2.5 ans
 La durée moyenne d'accompagnement des sortants sur l'année civile est de 3 ans

Notifications reçues dans l'année

les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
12	1	5	1	2	16	2	5	26	9	13	14	106
Les prises de contact à l'initiative des parents												
												38
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												0

Pour rappel Total des notifications reçues en en 2020	106
Pour rappel Total des notifications reçues en 2019	149

L'augmentation rapide ces cinq dernières années de la population sur la commune de VILLEURBANNE mais aussi sur les communes limitrophes a engendré une augmentation importante du nombre d'enfants/adolescents scolarisés et donc du nombre de notification.

Cette augmentation a eu des conséquences directes sur le nombre de notifications MDMPH reçues chaque année, à l'exception de l'année 2020.

La situation sanitaire a eu des effets sur le traitement des demandes adressées à la MDMPH.

Durant l'année 2019 et 2020, nous avons été destinataires de **255 notifications**, dont **207** notifications SESSAD ou DITEP/SESSAD en première demande de modalités d'intervention et **48** notifications DITEP en demandes de premières modalités Accueil de Jour combinés ou pas avec l'Accueil de Nuit.

Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique à réception de la notification MDMPH de la famille ou d'un de nos partenaires qui l'accompagnent. Aussi, ces deux dernières années, **la liste d'attente compte 80 demandes pour le SESSAD et de 17 pour l'AJ.**

L'écart entre les demandes de modalités d'accompagnement ambulatoire et AJ/AN est important et semble se creuser d'année en année.

L'accueil au sein du DITEP

Une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel, l'offre de prestation et le type d'accompagnement doivent permettre à la personne de se représenter concrètement ce qui est possible et accessible au sein du DITEP.

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué d'échecs successifs et parfois de ruptures. Ils attendent une prise en charge globale et continue qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait, une intuition largement répandue.

L'organisation de l'accueil s'effectue en plusieurs temps fondateurs du travail en commun ensuite :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles, ce qui facilite la représentation par les familles et l'enfant. La chef de service et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à donner des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements sur le cadre institutionnel qui structure l'intervention des professionnels.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur, elle pose les bases de la rencontre en cours entre un enfant, une famille et l'équipe. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'admission est représentée par la directrice, le chef de service, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Le contenu de cette réunion est basé sur les raisons des parents concernant l'orientation de leur enfant vers notre service. Il permet de repérer des moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP.
- **La constitution du dossier d'admission et la signature du contrat de séjour, une fois l'accueil prononcé.**

Procédures d'admission de l'année							
nombre total de situations d'adolescents reçus		Total	Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles				Garçons	Filles	Total
20	4	24	2	4	16	2	18

24 familles se sont engagées dans la procédure d'accueil. 18 d'entre elles ont répondu favorablement à notre proposition d'accompagnement et 4 ont refusés.

Nous n'avons pu répondre favorablement à deux situations qui ne correspondaient pas à notre territoire d'intervention pour l'une et pour l'autre de part de l'âge et la demande de projet professionnel du jeune. Les familles ont été accompagnées par nos soins vers d'autres structures plus en proximité de leur domicile ou pouvant répondre aux besoins du jeune.

3. L'ACTIVITE

3.1 DONNEES CHIFFREES USAGERS

Le nombre de journées réalisées en 2020 s'élève à :

- 4960 à l'AJ ;
- 1382 à l'AN soit 1257 nuitées en semaine et 152 lors des week-ends d'ouverture ;
- 367 sur le groupe MAJE.

Les données chiffrées de l'activité de l'AJ, du groupe MAJE et de l'AN ne correspondent pas à la réalité de l'activité 2020.

Nous avons fait le choix en effet entre le 16 mars (date de fermeture de l'AJ/AN en raison du confinement) et le 17 juillet (date de fermeture pour les vacances d'été de l'établissement) d'indiquer l'activité initialement prévue.

Les chiffres durant cette période sont donc ceux de l'activité prévisionnelle.

Les modalités d'intervention de l'AJ/AN durant ces périodes se sont poursuivies sous d'autres formes d'intervention, prenant appui sur les plans de continuité et de reprise d'activité :

- **Entre le 16 mars et le 18 mai 2020** : continuité de l'activité par un suivi à distance journalier y compris pour les situations les plus fragilisées les week-ends, vacances scolaires et jours fériés et/ou interventions directes dans l'environnement de l'enfant.
- **A partir du 18 mai et jusqu'au 06 juillet 2020 à l'AJ dont MAJE** : reprise partiel de l'activité et alternance de temps en présentiel et de suivis en distanciel ou dans l'environnement de l'enfant.
- **A partir du 15 juin au 17 juillet 2020 à l'AN** : reprise progressive de l'activité.
- **A partir du 06 juillet et jusqu'au 17 juillet** : reprise de l'activité à l'AJ.

Nous détaillerons dans un chapitre ci-dessous les modalités spécifiques d'intervention durant cette période.

	Nbre jours ouverture	capacité autorisée internat en places	taux d'occupation internat	Taux file active	nbre de journées internat (nbre de jours ouverture x nbre de personnes x taux d'occupation)	capacité autorisée semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	taux d'occupation semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	Taux file active	nbre de journées semi-internat (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	capacité autorisée ambulatoire en places	taux file active	nbre de personnes accompagnées	nbre d'actes
Activité contract ualisée et/ou prévision nelle	225	6	90.00 %	1.1	1215	30	90%	1.10%	4860	35	1.50 %	45	3925
Activité réalisée	225	6	102.30 %	1.1	1382	30	99%	1.10%	5327	35	1.50 %	46	3826

Comptabilisation détaillées des actes ou des journées

Semi internat

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
495	386	497	454	367	497	238	85	566	536	482	357	4960

MAJE

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
39	28	38	38	38	49	5	0	31	23	44	34	367

Internat

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
154	145	135	124	103	135	70	30	150	89	136	111	1382

SESSAD

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
540	549	283	261	222	259	145	43	202	576	478	268	3826

Concernant l'activité du SESSAD, au 31 décembre 2020, 3826 interventions ont été réalisées auprès de 57 enfants accompagnés durant l'année 2020 pour un prévisionnel de 3935 actes.

L'écart est de 109 actes que nous expliquons en partie par l'absence d'actes d'orthophonie, faute d'embauche de professionnel à ce poste durant 8 mois de l'année.

Les modalités d'intervention du SESSAD se sont poursuivies durant la période de confinement et jusqu'à la reprise de l'activité dans les locaux le 02.06.2020.

Comme indiqué ci-dessous, nous détaillerons dans un autre chapitre ci-dessous les modalités spécifiques d'intervention durant cette période.

3.2 DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS

Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Les données des professionnels sont à regarder sous l'angle de la crise sanitaire.

Mobiliser les différentes modalités en réponse aux besoins personnalisés des enfants accueillis

En 2020 sur la file-active, 5 ont bénéficié au 01.09.2020 d'un changement de modalités durant l'année 2020 et 5 autres enfants/adolescents sur les 106 accompagnés dans l'année bénéficient d'au moins une combinaison de deux modalités.

Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels.

Les coordinateurs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille.

Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfants/adolescents à besoins différenciés et multiples est importante.

La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels. La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

Les accompagnements éducatifs

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le PPA de l'enfant.

Au SESSAD

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2020, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : « cuisine », « adolescents », « séjour éducatif »
- Groupe thérapeutique « jeux ».

Les 46 enfants/adolescents du service ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités du PPA établi avec les familles de ces derniers.

A l'Accueil de Jour

Le travail éducatif se décline durant les périodes scolaires dans une dynamique de travail en co-animation avec l'enseignant au quotidien en référence à un groupe.

Les éducateurs spécialisés de chacun de ces groupes assurent par ailleurs au quotidien, conjointement et/ou en référence au coordinateur, le lien aux parents et aux partenaires.

Durant les périodes des vacances scolaires où l'activité se poursuit, l'équipe éducative de l'AJ travaille conjointement avec celle de l'AN. Les interventions des uns et des autres s'effectuent dans les deux espaces.

En 2020, l'AJ a accompagné 53 enfants/adolescents.

Sur le groupe MAJE

Le groupe Maje est intervenu auprès de 13 jeunes tout au long de l'année.

Notifiés pour un accueil de jour ou un accompagnement de type ambulatoire, ces derniers ont été répartis en deux groupes, le premier le mardi et le second le jeudi, en fonction des âges et du rythme scolaire autant que possible, plutôt que par secteur géographique ou encore la nature de leur orientation.

Nous avons pris en charge en plus deux jeunes déjà accueillis à l'ITEP pour un moment défini, dans le but de leurs proposer un lieu refuge durant une période d'intensification de leurs troubles.

Nous avons autrement pu proposer de doubler exceptionnellement les temps d'accompagnement pour un jeune collégien pour qui la scolarité était fortement menacée de rupture.

Cette souplesse dans notre fonctionnement a pu s'exprimer aussi par un projet articulé en complément d'une prise charge de type SESSAD, comme espace de répit quand une semaine entière en classe mobilise trop les capacités d'attention ou d'investissement dans les apprentissages scolaires.

Il est à noter enfin que cette année 2019-2020, nous avons expérimenté la poursuite pour cinq jeunes de notre intervention et n'ayant pas pu encore trouver de place dans les établissements notifiés, au regard du lien établi et de la pertinence à maintenir une mobilisation autour de leur projet d'orientation, et de soutenir voire renforcer les évolutions positives perçues...

A l'Accueil de Nuit

L'AN a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Pendant ses périodes d'ouverture sans les contraintes sanitaires de la reprise d'activité après la période de confinement, l'accueil s'est réalisé auprès de 3 types de groupes : 6 adolescents du dispositif Collège deux nuits par semaine, 6 enfants des groupes Pasteur et interne le restant de la semaine et 5 à 6 selon les besoins des enfants et les demandes des familles un week-end par mois.

Il convient de noter que les week-ends des mois d'août, septembre et octobre, faute d'indications, nous avons accueilli des jeunes à la demande de leurs familles, fragilisées dans le lien à leur enfant par le confinement puis les vacances d'été. Les demandes concernaient là majoritairement des adolescents.

Durant les périodes de vacances scolaires où l'activité se poursuit, l'accueil des groupes Pasteur et interne dans la limite de 6 par soirée contribue à l'observation des besoins par l'équipe éducative, à accompagner un travail d'autonomie et de séparation progressive dans les liens parents-enfant.

Les accompagnements thérapeutiques

L'équipe thérapeutique a maintenu un suivi téléphonique avec tous les enfants qui bénéficient d'un suivi individuel ou groupal.

Le travail des psychologues du DITEP

Le travail des psychologues cliniciennes se déroule sur 2 axes :

- L'une à temps plein intervenant dans le cadre de prises en charges en thérapie (individuelles, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au SESSAD et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).
- L'autre intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l'AJ.

La première a réalisé :

Dans le cadre de l'accueil de jour, 2 suivis familiaux ont été mis en place, dont un qui dans le courant de l'année a évolué vers un suivi individuel de l'enfant. 4 suivis individuels ont été également proposés sur cette année.

Concernant la partie ambulatoire, en 2020, 26 accompagnements ont été proposés :

- 19 enfants ont bénéficié d'un suivi individuel, plus 3 enfants en groupe.
- 4 suivis familiaux

La seconde a accompagné :

15 enfants ou adolescents en prise en charge en psychothérapie dont 13 en accompagnement hebdomadaire et deux en alternance.

6 enfants ont été reçus par ailleurs en rendez-vous ponctuels (demandes de rendez-vous formulées par écrit par les enfants) mais interrompues pendant le confinement.

Les accompagnements en psychomotricité

Les données chiffrées de l'accompagnement sont les suivantes :

- De Janvier à Mars : 2 accompagnements en SESSAD et 1 sur l'accueil de jour ont pu être maintenus grâce à la présence d'une stagiaire en 3^{ème} année d'étude en psychomotricité.
- De Mars à Mai : Arrivée d'une nouvelle psychomotricienne titulaire du poste mais la période de confinement a dû laisser place à des modalités différentes de suivi. Ont été proposés des articles sur le blog avec des propositions d'activités en lien avec les domaines psychomoteurs pour tous les enfants accompagnés par le DITEP.
- Mois de Juin : 8 prises de contact par des rencontres médiatisées avec les éducateurs sur le SESSAD pour les jeunes suivis en psychomotricité. Sur la partie accueil de jour, 2 groupes par semaine proposés pour les enfants du groupe Pasteur.
- De septembre à décembre : 10 enfants de l'accueil de jour et 8 du SESSAD ont bénéficié d'une séance individuelle par semaine.

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent ou sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collèges, écoles primaires) ou dans les locaux du DITEP.

Les accompagnements en orthophonie

Le poste d'orthophoniste au SESSAD est resté vacant faute de candidature du 01.01 au 31.08.2020. Certaines prises en charge ont fait l'objet de conventionnement en libéral.

Concernant les jeunes de l'AJ, l'orthophoniste a effectué 11 bilans et accompagnés en prises en charge hebdomadaire 13 enfants en 2020 pour un 0.40 ETP.

L'accompagnement social

De façon plus générale sur l'année 2020, le travail de l'assistante sociale au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établi dans le cadre du PPA, le partenariat et l'accompagnement autour des démarches administratives et de l'orientation dans la sortie du DITEP.

Quelques données chiffrées pour l'année 2020 :

- Nombre de familles suivies au sein du DITEP : 32 ITEP, 46 SESSAD, 10 Maje soit 89 familles.
Nombre d'informations préoccupantes : 3.
Nombre de situations dans lesquelles l'AS est en lien avec les éducateurs d'AEMO/d'AEA/de placement/ partenaires extérieurs : 16 (DITEP complet).
Nombre de dossiers MDMPH établis : 16 (pour l'accueil de jour) et 24 (pour le SESSAD et le dispositif MAJE).
- Nombre de familles suivies dans le cadre des entretiens familiaux ou entretiens en binôme : 4 (DITEP complet).
- Nombre de familles dont un suivi social renforcé est mis en place : 29 (DITEP complet).

Durant le premier confinement

46 interventions directes ont été réalisées tous professionnels confondus durant la période du premier confinement dont 3 interventions en rappel au cadre et à la loi pour des violences intrafamiliales et 1 intervention deux fois/semaine en soutien à une famille d'accueil de l'ASE.

3 jeunes ont fréquenté le lieu de répit des DITEP PEP69/PRADO/OVE.

3.3 LES ACTIVITES RECURRENTES

Les activités récurrentes de l'année que sont les transferts, les séjours et les classes transplantées ont été supprimées de par le contexte sanitaire.

Nous avons été contraints d'annuler les deux classes vertes des groupes Pasteur et interne, le séjour classe découverte co-construit avec le collège M^orice LEROUX pour les adolescents du dispositif qui aurait dû se dérouler à Naples et Pompéi en Italie en avril 2020 et le séjour du SESSAD avec le groupe constitué sur l'année.

3.4 LES PROJETS DE L'ANNEE

L'année ayant été particulièrement bousculée, nous avons fait le choix dans ce chapitre de nous centrer sur nos modalités d'interventions durant la période de confinement.

Il convient de préciser que l'année 2020 a contraint enfants, parents et professionnels à s'adapter à un contexte difficile et sans cesse en mouvement.

L'incertitude du lendemain a contribué et contribue encore à des manifestations d'angoisse chez tous.

Nous l'avons dit : le premier confinement a été révélateur de fragilités là où l'environnement était déjà fragilisé. Il a pourtant aussi mis en lumière des solidarités (entre associations, dans le lien aux équipes, aux familles), les capacités d'adaptation et la créativité de tous tant les circonstances étaient aussi inédites qu'exceptionnelles et l'expérience partagée/partageable par tous. Il a aussi été révélateur de « faire du commun » en reconnaissant la place de chacun dans ce processus celle des enfants, de leurs parents et des professionnels.

En 2020, il est à souligner que le rythme et le dispositif du travail effectué habituellement ont été rebattus et transformés. **Les projets de l'année 2020 se sont donc résumés à poursuivre l'activité et reprendre l'activité en prenant en compte le contexte de pandémie et les besoins des enfants et familles fragilisés par celui-ci.**

- ***Accompagner dans un contexte de confinement lié à la pandémie de la COVID 19 : le premier confinement du 16 mars au 16 mai 2020***

Le confinement nous a contraint à réorganiser l'activité et les conditions de travail.

Les professionnels engagés dans l'accompagnement des enfants et des familles au quotidien avec le soutien des cadres de direction et des services logistiques ont dû réfléchir, réorganiser et aménager le lien à ces derniers. Cela nous a confronté à de nouvelles formes d'intervention directes et avant tout indirectes dans un contexte pandémique, tout en maintenant le « faire équipe » à distance.

Nous avons tenté 24/24h et 7/7 jours de maintenir, soutenir, contribuer dans ce contexte à l'évaluation des besoins des enfants/familles accompagnés et de nos partenaires de la protection de l'enfance.

Dans un premier temps, ne pouvant plus accueillir physiquement les enfants dans les locaux du DITEP, il nous a fallu maintenir le lien avec ceux-ci et leur famille via des appels téléphoniques journaliers, selon un emploi du temps établi.

Les premiers jours de confinement nous ont permis d'élaborer en équipe à distance certes, nos modalités d'intervention dans ce contexte particulier et inconnu. Nous avons donc, situation par situation, évalué les besoins de suivi et les outils dont nous disposions et dont disposaient les familles pour soutenir le lien avec les enfants comme leurs parents ou les services de placement.

Les premiers outils construits en équipe ont donc été des tableaux répertoriant les besoins plus ou moins conséquents en fonction des situations familiales, ainsi qu'un gros travail de récupération des adresses mails et des téléphones. A partir de cette évaluation, nous avons mis en place des échanges téléphoniques à date et heures fixes en accord avec les parents voire les enfants pour les plus grands, afin de proposer un lien repéré et le plus stable possible.

C'est ainsi que la pratique rassurante et contenant d'accueil de jour et de nuit, du SESSAD a pu se transformer en l'espace de cette période en pratique ambulatoire en distanciel...

Nous nous sommes ensuite confrontés à la difficulté de communication au sein même des équipes, nécessitant de regrouper toutes les informations ainsi que tous les éléments abordés lors des conversations téléphoniques en un seul et même espace.

C'est ainsi que l'outil de suivi commun sur un drive internet a pu voir le jour dans une configuration propre à chacune des modalités AJ/AN, SESSAD et MAJE.

Très vite, ces outils n'ont pas seulement été utilisés uniquement par les référents éducatifs mais dans une démarche d'accompagnement global par la totalité des professionnels éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques pour faire lien et assurer une continuité d'un professionnel à l'autre auprès de l'enfant, sa famille.

Les premières semaines d'accompagnement téléphoniques ont permis de mettre en lumière des besoins plus importants chez certains jeunes et leur famille. En effet, l'expression des troubles du comportement chez certains de nos jeunes devenait problématique s'ils demeuraient uniquement contenus au sein de la cellule familiale. Sur la base d'un protocole d'intervention à domicile réfléchi conjointement en équipe, nous avons pu définir la mise en place d'une intervention directe auprès d'un enfant/adolescent selon les critères suivant :

- Risque de rupture, voire de maltraitance dans l'accompagnement de l'enfant/adolescent au sein de son lieu de vie.
- Demande de l'enfant /l'adolescent, sa famille dans un contexte où le cadre établi de l'accompagnement à distance n'est pas efficient.
- Non-respect des mesures de confinement.

Les interventions ont ensuite fait l'objet d'une élaboration pluridisciplinaire avec le directeur-adjoint voire le directeur ou directrice, le(s) coordinateur(s), la psychologue clinicienne et le médecin psychiatre suivie d'une décision en équipe de direction avec avis médical.

Elles ont pu se mettre en place dès la semaine du 30 mars 2020. Elles se sont déroulées ensuite selon un calendrier et une rythmicité établie souvent à l'extérieur du domicile familial avec l'éducateur référent de l'enfant pour marcher, prendre l'air, décompresser et mettre des mots...

Parallèlement à cela, deux jeunes dont les familles étaient personnels soignant ont été accompagnés et suivis par les éducateurs mais également par les enseignants sur le lieu d'accueil des enfants de soignants de la ville de VILLEURBANNE (école élémentaire et collège M^orice Leroux) selon un emploi du temps défini.

De plus et ce depuis le début du confinement, un support informatique « Blog du DITEP » déjà existant a très vite été réinvesti par l'ensemble des professionnels et des familles. Ce support s'est avéré être un véritable outil de communication et de recensement des activités péda-go-éducatives voir rééducatives (orthophoniste et psychomotricienne) transmises par les professionnels. Ce blog était quotidiennement enrichi de photos, tutos, liens internet, et fiches pédagogique en tous genres. Il a été consulté des centaines de fois par jour.

Les difficultés rencontrées dans certaines familles confrontées à des logements exigus, avec de grandes fratries, ont pu nous contraindre à proposer d'autres modes d'interventions, notamment auprès de quatre familles en particulier.

Plusieurs familles en grande souffrance ont nécessité un accompagnement renforcé, et ce jusqu'à la création d'un lieu de répit durant cette période de confinement par des rencontres pour médiatiser les relations parents-enfants et rappeler le cadre que ce soit à distance ou par des rencontres dans nos locaux, y compris les week-ends ou en soirée pour certaines d'entre elles.

L'astreinte des deux cadres de direction a pris là tout son sens.

Les accompagnements thérapeutiques se sont poursuivis à distance. Les deux psychologues notent combien la poursuite des prises en charges lors du 1^{er} confinement, imaginé sous forme de maintien du lien par téléphone avec les enfants a rapidement montré pour un bon nombre ses limites, ceux-ci n'étant pas toujours disposés à échanger avec nous sous le regard et l'écoute du reste de la famille.

Pour d'autres, la plupart des prises en charge ont continué aisément, parfois même de manière surprenante dans certaines situations (enfants plus à l'aise, parlant plus facilement qu'en contact en présentiel, reprenant le même thème sur plusieurs séances, créativité des enfants qui ont souvent introduit des situations de jeux à distance.).

Les enfants/adolescents ont souvent abordé leurs craintes pour eux-mêmes, leurs familles, leurs questions, le manque de ne pas voir les copains, leurs rythmes décalés (adolescents surtout) et leurs activités centrées sur les écrans.

Dans ces circonstances particulièrement anxiogènes, ce sont les parents qui ont été eux aussi souvent demandeurs d'un étayage.

L'isolement et l'enfermement ont exacerbé les tensions chez chacun comme dans les relations familiales, qu'il s'agissait d'accueillir et de transformer afin de faire baisser la charge d'angoisse.

Le lien téléphonique a donc été adapté en fonction des besoins des familles, tant dans son rythme, avec parfois plusieurs appels par semaine, que sous sa forme avec des appels visio pour certains enfants lorsque cela était nécessaire.

Ce moment a demandé une plasticité et une disponibilité plus importantes du côté professionnel puisqu'il était parfois nécessaire de renouveler les appels à plusieurs reprises dans une même journée pour parvenir à joindre les parents ou l'enfant.

Même si les conditions étaient compliquées à tenir, nous avons pu constater que nos appels étaient attendus et parfois même anticipés dans l'organisation quotidienne.

L'étayage aux familles a pu se soutenir du lien, à ce moment-là plus que nécessaire, entre les professionnels eux-mêmes, dans un nouage et un réglage hebdomadaires ou même quotidien lors de situations complexes, comme dans un travail d'élaboration commun en réunion clinique.

Ce temps du confinement a permis que s'instaurent d'autres relations entre les professionnels et les parents, les psychologues plus spécifiquement ; en effet là où il est parfois particulièrement compliqué de les convoquer

dans la prise en charge thérapeutique de leur enfant, cette situation a permis d'autres liens, et même une alliance thérapeutique, qui persiste encore aujourd'hui et soutient le travail avec l'enfant.

L'étayage à la scolarité en général

Nous avons aussi poursuivi autant que possible nos échanges partenariaux, notamment avec les groupes scolaires et les enseignants (UEE, SESSAD et MAJE), afin de soutenir la mise en place du travail scolaire à domicile et avec la volonté de prévenir au mieux de la dégradation de l'investissement dans ces apprentissages, déjà mis à mal par les troubles du comportement et les risques de décrochages réels. Cette organisation aura pu autrement représenter une sorte de « veille sociale » par son efficacité renforcée par l'attente et la participation des familles, afin de pouvoir prévenir et faire le relais d'une situation possiblement dégradée, voire à risque.

La poursuite de la scolarité à distance par l'UE du DITEP

La crise sanitaire a évidemment fortement impacté l'organisation de la scolarité à partir du mois de mars. Il nous a fallu nous adapter aux consignes sanitaires variables et faire preuve d'inventivité pour maintenir un lien étroit avec les enfants et leur famille et réinventer le lien pédagogique.

La première semaine du confinement a été consacrée par les enseignants à la recherche d'un cadre le plus efficace possible pour maintenir la scolarité de chaque jeune. Il a fallu recenser les possibilités de chaque famille en terme d'équipement informatique et trouver le moyen le plus juste pour chacun de poursuivre le travail entrepris en groupe classe jusqu'alors.

Dès lors, les enseignants ont travaillé en très étroite collaboration avec l'équipe éducative du DITEP pour assurer un lien régulier avec les enfants et leur famille voir apporter du matériel pédagogique dans certaines situations.

Le maintien d'une scolarité à distance s'est opéré de différentes manières.

Le blog du DITEP a particulièrement été utilisé par les enseignants qui y ont déposé chaque jour, des activités pédagogiques variées. Pour beaucoup d'enfants, le blog a été un réel appui. Il a permis à chacun de retrouver les activités rituelles de son groupe classe, de partager du commun avec les autres enfants et professionnels du DITEP.

Les enseignants ont également beaucoup échangé avec les enfants et les familles par le biais de fichiers de travail imprimés, de travail scolaire échangé par mail et de temps pédagogiques par téléphone.

Il a fallu encourager, remobiliser beaucoup pendant cette période de confinement. Si pour certains jeunes, la scolarité à distance a été difficile à mettre en œuvre et le lien pédagogique parfois complexe à maintenir, pour la grande majorité des situations, l'équipe péda-go-éducative s'est révélée être une véritable ressource au quotidien.

Pendant cette période, deux jeunes ont été accueilli en établissement scolaire puisqu'enfants de personnel soignant, l'un au collège, l'autre en école élémentaire. Au vue de leurs troubles du comportement, cet accueil a été conditionné par la présence de professionnels du DITEP sur les lieux d'accueil. Les enseignants du DITEP se sont donc organisés et mobilisés pour assurer avec les éducateurs référents cette présence.

D'une manière générale, ce que nous pouvons en dire aujourd'hui.

La rupture symbolisée par la mise en place du confinement le 17 mars dernier, de notre intervention physique et de l'accueil des jeunes, ainsi que l'apparition d'un nouveau mode de travail à domicile en particulier pour les professionnels de l'AN/AJ et MAJE, a fait évoluer dans un contexte d'urgence, notre pratique sur sa forme afin de répondre à des besoins circonstanciés nouveaux, sur une période définie et partagée par tous.

Cette adaptation permanente durant les mois suivants, en lien avec l'évolution des consignes et des protocoles sanitaires, aura permis d'accompagner et d'apporter un soutien aux jeunes concernés mais aussi à leurs parents. Avec ces derniers, nous avons été amenés à davantage d'échanges qu'à l'ordinaire.

Le recul aujourd'hui sur cette évolution et malgré une situation de crise sanitaire toujours activée à ce jour, nous a conduit à réaffirmer sur le fond, la question du lien avec ces derniers.

Le DITEP s'est attaché à répondre, au travers du maintien de son activité à distance, aux besoins émergents en terme d'isolement, de fragilités éducatives voire psychologiques induits par le maintien des familles et des enfants à leur domicile dans un climat national anxieux.

Au final, tous les professionnels sont passés d'une prise en charge majoritairement groupal à l'AJ /AN, l'espace d'un temps donné et si particulier, à une pratique ambulatoire et à distance, où les modalités de communication ont pu autrement nous priver de la dimension présenteielle qui pouvait représenter jusque-là une évidence à la bonne mise en œuvre de notre intervention.

Aussi, comment travailler le rapport de l'enfant à son environnement, à l'autre et aux règles sociales sans le groupe comme lieu expérimental d'apprentissage et d'épanouissement ? Comment observer sans pouvoir se voir ?

Ces questions ont trouvé un début de réponse dans la continuité du lien engagé, pour certains enfants depuis plusieurs années de prise en charge, mais aussi par la place symbolique que nous pouvons occuper, au carrefour des différents espaces de l'enfant.

Ces modalités particulières et définies dans le temps ont pu modifier ponctuellement la place de chacun autour du projet initial pour l'enfant et mis en évidence la nécessité du partage des connaissances et des compétences respectives.

Cette période aura ainsi conduit les familles à devoir s'adapter et trouver des solutions pour répondre à des besoins accentués voir nouveaux (promiscuité, occupations, climat anxigène, suivi scolaire...). Elles ont pu à ce titre trouver un soutien auprès de nous pour mettre au travail ces solutions, allant parfois jusqu'à proposer une « fenêtre sur le monde » à l'égard de situations d'extrême isolement.

En s'appuyant sur des outils internes existants (blog de l'association par exemple) mais aussi en imaginant des supports (soutien scolaire, concours d'expressions artistiques, défis...) nous avons taché de nourrir les échanges avec les enfants, parfois entre eux en faisant le relais de leurs demandes de liens, en leur proposant autrement un déchiffrement de l'actualité.

L'intervention téléphonique régulière aura renforcé notre appréhension sur leur quotidien, un quotidien dont la dimension aura durant cette période été intensifié.

Le déroulement de notre accompagnement durant cette période troublée a pu reposer sur la coopération, ainsi que la mobilisation exceptionnelle des parents dans leur grande majorité, qui nous ont ouvert une fenêtre sur leur intimité familiale, et sont retrouvés être nos interlocuteurs privilégiés, par leurs sollicitations pour notre expertise à l'égard de questions éducatives, ou encore à notre demande pour atteindre leur enfant quand la distance ou les modes de communication fragilisaient notre lien avec ce dernier.

Ce dernier point souligne le sens du travail de coordination qui s'associe à toutes les modalités d'accompagnement du DITEP.

Les modalités initiales s'attachent à proposer un espace accueillant et contenant afin que le jeune puisse sans autre enjeu que le vivre ensemble autour du quotidien, de rituels et des activités partagées, trouver une place dans un collectif et vivre des expériences positives, en l'accompagnement à trouver ou retrouver une posture adaptée dans ses interactions sociales, et favoriser son expression. Il représente une possibilité de restaurer l'image de soi quand celle-ci peut être atteinte par des situations d'échec ou de souffrances dans les apprentissages scolaires. L'accompagnement s'exprime au-delà du présentiel, par une action complémentaire, définie par le lien en direction des responsables légaux ainsi que les différents partenaires qui interviennent dans les situations rencontrées.

Cette coordination qui s'exprime aux travers des rencontres, des échanges téléphoniques ou par mails, et de notre participation aux différentes réunions ou instances, vise à favoriser le sens et l'aboutissement d'une orientation, en soulignant et parfois même en traduisant les troubles du comportement comme le symptôme de difficultés et de besoins spécifiques, de leur considération partagée pour faciliter la mise en œuvre future de l'orientation. Se situant au carrefour des acteurs et des espaces que rencontre l'enfant, nous nous efforçons d'élaborer et de partager une vision d'ensemble, dans le respect du rôle et de la place de chacun, pour soutenir l'enfant dans ses parcours et son évolution. La réflexion autour de l'évolution et de l'adaptation de notre travail pendant cette période de crise sanitaire a pu mettre en avant cette dimension du lien et de l'importance de sa continuité au regard de sa représentation thérapeutique.

- **Réhabilitation des locaux de l'AJ pour l'accueil du SESSAD et ainsi favoriser la mise en œuvre en DITEP**

Des travaux de rénovation, de réaménagements des espaces ont été réalisés à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment situé 18, Rue Valentin HAUY à VILLEURBANNE sans modification de la structure porteuse ni des façades.

Ces travaux ont débuté le 24.02.2020 en présence des enfants et se sont poursuivis durant le confinement jusqu'en septembre 2020.

Ils ont permis le rassemblement de l'ITEP et du SESSAD de VILLEURBANNE dans les mêmes locaux à la rentrée scolaire 2020-2021.

4. TRAVAILLER EN PARTENARIAT

4.1 TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

Réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et de sa famille

Pour favoriser la participation de l'enfant et de sa famille au PPA, cela suppose la création d'espaces privilégiés, réfléchis et anticipés, construits et soutenus, au sein desquels la famille et l'enfant sont écoutés, considérés et acteurs et ce dès l'accueil.

La famille et l'enfant possèdent une connaissance intime de leurs besoins. Leurs compétences d'analyse doivent être repérées, travaillées et mobilisées.

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant.

Il s'agit d'être clair avec les objectifs de ces entretiens pour les professionnels concernés. Il semblait également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui sera fait de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes. Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors de la réunion de synthèse. Il est également utilisé en réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement en présence de l'enfant et de ses parents pour soutenir leurs paroles.

Le travail de synthèse en équipe pluridisciplinaire permet de dégager certains axes de travail qui seront proposés aux parents avec l'enfant lors de la réunion dite **de Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A)**. A l'issue, les parents ainsi que l'enfant sont invités à la réunion du Projet Personnalisé d'Accompagnement pour exprimer leurs demandes, échanger et valider les orientations proposées par les professionnels du DITEP. Lorsque l'enfant est scolarisé totalement au sein de l'Unité d'Enseignement de l'accueil de jour, l'ESS a lieu conjointement avec l'enseignante référente.

La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, son objection et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

La présence des deux parents et de l'enfant est souhaitée. Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, Le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et de tous les professionnels pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Par la suite, les parents reçoivent le document du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion de PPA.

La prise en charge de l'enfant de l'accueil de jour, de nuit et du service ambulatoire est organisée autour des services thérapeutique, rééducatif, éducatif et social.

Le projet Personnalisé d'Accompagnement donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe.

Utiliser l'expertise de l'entourage

Les parents ou l'enfant peuvent utilement choisir quelqu'un susceptible de les aider dans des choix difficiles ou tout simplement les accompagner dans les échanges avec les professionnels du service.

Nous pouvons entendre par entourage l'environnement relationnel : la famille élargie, les amis, les professionnels exerçant un accompagnement auprès de l'enfant ou de sa famille.

Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à nos actions. C'est cette dynamique, animée par les différentes compétences des membres de l'équipe, qui donne toute sa valeur à la notion soignante du DITEP.

Un dialogue et des échanges très réguliers avec les parents : l'accompagnement des familles

L'implication des parents est d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers. Une circulation aisée des informations entre parents, professionnels et l'enfant permet d'ajuster l'accompagnement.

Il apparaissait essentiel de formaliser dans chaque projet personnalisé le cadre spécifique de travail avec les familles et les services qui les accompagnent.

Les familles sont reçues dans le DITEP pour :

- La préparation des synthèses : une rencontre avec l'enfant par l'éducateur référent et une rencontre de la famille par l'assistante sociale. L'objectif est de réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et sa famille. L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) : Les éducateurs référents sont présents au PPA ;
- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire et du PC-PE ;
- Des rencontres collectives à rythme trimestriel, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'Assistante Sociale, les référents éducatifs de l'enfant soient au sein de l'établissement, soit au domicile des parents à la convenance des familles,
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et si nécessaire avec le coordinateur voire les cadres de direction à l'accueil de jour et de nuit, en raison de la nécessité des rappels à la loi fréquents et de la graduation des sanctions à poser au vue de l'intensité des troubles du comportement des enfants accueillis ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voir avec le médecin psychiatre.

Au vu de la continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit, les différentes informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matins lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- L'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/Villa,
- L'emploi du temps de l'enfant,
- Les horaires de la semaine et les jours d'accueil à la Villa,
- Les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- Le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- L'organisation des transports, de la restauration.

Nous avons, en 2020, effectué un travail de communication et de liaison auprès des familles pour favoriser l'utilisation de la fiche de liaison DITEP.

Faute de candidat, nous n'avons pas pu organiser des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale. Pour autant les réunions collectives du samedi matin où de nombreuses familles sont présentes permettent de solliciter l'avis des familles dans l'organisation du DITEP. Elles ont pu avoir lieu pour certaines en visio cette année.

Les modalités d'implication de représentants de parents dans la vie institutionnelle du DITEP restent toutefois une question à redéfinir dans les contours du DITEP.

L'évaluation interne menée en 2019 a permis de recueillir l'avis des familles et offre des pistes de réflexion qu'il nous faudra approfondir en 2021.

4.2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Depuis son implantation à Villeurbanne, le DITEP est ouvert sur son territoire et entretient des relations de proximité avec les écoles, les centres de loisirs et MJC, les bibliothèques et médiathèques, certaines associations sportives et les établissements médico-sociaux qui lui sont proches.

Au-delà, les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous.

Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Education Nationale. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et des articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

Dans le rapport d'activité de cette année, nous avons souhaité valoriser plusieurs actions :

- Le partenariat convention avec l'Education Nationale en particulier et dans ce cadre le recours au DITEP au titre d'expertise dans le cadre de la formation continue des enseignants et directeurs sur la circonscription de Villeurbanne 2 mais aussi de certains personnels de la Ville de VILLEURBANNE ;
- La mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement d'urgence en partenariat avec d'autres associations durant la période de confinement et de sortie de confinement ;
- Les actions déployées dans le cadre du dispositif de veille estivale en sortie du premier confinement ;
- Le partenariat avec nos collègues des DITEP du secteur et notamment avec l'accueil séquentiel du DITEP de GERLAND.

Partenariat privilégié avec l'éducation nationale et les lieux de scolarisation

Les conventions des deux UEE ont été retravaillées entre la directrice et le directeur de l'école PASTEUR, la Principale du collège Mûrice LEROUX.

La convention avec le collège Mûrice LEROUX a fait l'objet d'une délibération favorable en décembre 2020 au conseil d'administration où siège la directrice du DITEP.

Les professionnels du DITEP restent fortement mobilisés sur les Pôles Ressource de VILLEURBANNE et VAULX-EN-VELIN. En ce sens deux professionnelles du DITEP, l'éducatrice spécialisée en charge du dispositif CAP et l'enseignante coordinatrice du DITEP, ont participé à chaque réunion du pôle ressources en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées.

Afin de favoriser l'inclusion des groupes des UEE en milieu ordinaire et l'inclusion individuelle, les enseignants du DITEP et la coordinatrice pédagogique se proposent comme personnes ressources dans la limite de nos moyens, l'intervention ponctuelle de l'enseignante de l'UEE et/ou de la coordinatrice pédagogique. Ainsi, à l'école élémentaire Louis PASTEUR, l'enseignante propose, selon un protocole établi, auprès d'élèves du cycle 3, des temps d'observation dans les classes afin de contribuer par son expertise à l'élaboration, conjointement avec l'enseignant, d'adaptations pédagogiques nécessaires.

L'année 2020 a été également l'occasion une nouvelle fois d'investir les instances partenariales afin de mieux connaître les évolutions en cours et les besoins identifiés sur notre territoire d'interventions mais également de faire connaître nos perspectives de développement et nos propositions nouvelles d'accompagnement.

Ce travail développé depuis plusieurs années trouve un écho favorable et contribue à une reconnaissance de nos partenaires puisque **nous avons été sollicités en novembre 2019 par l'une de deux inspectrices de l'Education Nationale de VILLEURBANNE pour co-construire avec elle et ses équipes une formation-action en direction des personnels des écoles primaires et maternelles de sa circonscription sur « la gestion des élèves à comportement difficiles et présentant des troubles du comportement. »**

Cette intervention s'est déployée dans le temps sur 2020 et continuera en 2021.

Dispositif d'hébergement d'urgence durant la période de confinement et de sortie de confinement

Les DITEP et SESSAD accueillant des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite de la Fondation OVE, des PEP69 et du PRADO se sont organisés dans le contexte actuel de confinement sur le territoire national pour maintenir un accompagnement adapté aux enfants et adolescents accompagnés. La réorganisation de l'activité des externats et des activités de jour vers un appui au domicile a été finalisée dans l'ensemble de nos ESMS pour enfants et adolescents du Rhône.

Nous sommes partis du constat que certains enfants et adolescents ne pourront potentiellement pas être maintenus au sein de leur domicile et nécessiteront le cas échéant, le besoin d'une continuité des prestations pour éviter les ruptures de parcours et la dégradation de l'état de santé général, en raison notamment de :

- L'hospitalisation ou l'incapacité des aidants sans autre soutien possible
- L'activité professionnelle soignante du parent et de son impossibilité à assurer, du fait de son isolement, la surveillance continue de son enfant ;
- La sévérité des troubles liés au confinement à domicile et dans ce contexte l'impossibilité de poursuivre l'accueil à domicile ;
- L'état psychique d'un jeune et la nécessité de proposer une alternative à l'hospitalisation ;
- La dégradation de la situation d'un jeune confié à une MECS et nécessitant un accompagnement médico-social plus soutenu.

Les directions de nos établissements se sont réunies en visio durant les jours suivant l'annonce du confinement pour étudier la mise en place d'un tel dispositif. De l'avis de tous, en ayant bien conscience de la gravité de la situation et de l'obligation du confinement, la proposition d'un dispositif d'internat 7 jours sur 7 ne trouvera que peu d'échos auprès des familles et des enfants.

Pour autant il y a un véritable danger psychologique à la dégradation de la situation d'un jeune confié à une MECS et nécessitant un accompagnement médico-social plus soutenu.

Notre proposition d'internat trouvait donc un véritable écho ainsi qu'un intérêt sanitaire pour ces publics sous une forme séquentielle à la semaine.

L'équipe d'encadrement des jeunes accueillis sur ce dispositif d'urgence s'est composée de professionnels de chacun des DITEP de l'association sur la base du volontariat.

6 professionnels du DITEP VILLEURBANNE/DUCHÈRE (2ES de l'AN, 2 ES du SESSAD, 1 ES du SESSAD de La Duchère et l'une des veilleuses de nuit de l'AN) ont accompagné ces jeunes.

Ils témoignent de la dynamique solidaire entre les établissements et les associations pour répondre aux besoins d'adolescents surtout.

Cela leur a permis de croiser leurs pratiques professionnelles, de découvrir des lieux tels que l'internat des DITEP du Prado, l'hébergement de Loire-sur-Rhône du DITEP de La Cristallerie.

Le fonctionnement de ce lieu a aussi permis aux directions des DITEP de se rencontrer autour d'un projet en commun et de développer des partenariats, facilitateurs encore aujourd'hui de liens autour des situations de jeunes mais aussi autour des réflexions sur d'éventuelles mutualisations territoriales.

Le dispositif de veille estivale

Les professionnels du DITEP ont contribué au dispositif de veille estivale des PEP69 en évaluant les besoins des enfants et familles en amont de la fermeture de l'établissement pour l'été, en favorisant l'inscription et la prise en charge des plus fragilisés en centre social et en participant par leur présence à la veille estivale (3 ES du DITEP VILLEURBANNE /DUCHÈRE).

Ce dispositif de veille estivale organisé pour ce qui concerne le public des DITEP entre le 3 DITEP de l'association a contribué à répondre aux besoins des familles, rassurer et accompagner ces dernières et les partenaires de droit commun accueillant certains des jeunes de l'établissement.

Le partenariat avec entre les DITEP du secteur PEP69 et notamment avec l'accueil séquentiel du DITEP de GERLAND

Les compétences des deux DITEP ado du secteur nous permettent de développer des partenariats propices à la création de parcours des jeunes que nous accompagnons.

Des partenariats se sont noués en réponse aux besoins :

- D'accompagnements personnalisés dans le cadre de la découverte du monde professionnel par les ateliers du DITEP de La Cristallerie ;
- D'accompagnements à l'issue de la 5^{ème} par la Villa du DITEP de GERLAND en relais de la Villa du DITEP de VILLEURBANNE. Ce passage d'un lieu à l'autre permet de formaliser le passage à l'adolescence de ces jeunes, notre Villa étant dans son organisation avant tout compétente pour des plus jeunes. Sur 3 jeunes envisagés, 1 seulement en 2020 a rejoint les effectifs de la Villa du DITEP de GERLAND deux nuits par semaine. Il convient de noter que ce passage d'un lieu à l'autre demande une présence accrue des référents pour rassurer les jeunes comme les parents d'autant que l'hébergement séquentiel du DITEP de GERLAND se situe à SAINT GENIS LAVAL, accompagner le passage de relais.

Les liens entre les équipes autour des situations se formalise progressivement, le PPA restant le cœur du sens de ces accompagnements.

5. L'ORGANISATION DU SERVICE

5.1 LE PROJET DE SERVICE

Le projet du DITEP repose sur soutien et l'étayage des professionnels.

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Au DITEP, sans avoir totalement disparu, les pathologies relativement simples d'enfants « caractériels » sont devenues minoritaires avec l'apparition progressive de problématiques dites d'attachement, du lien. Ces pathologies nettement plus graves se traduisent chez les enfants concernés par « *des effets de déstructuration psychique profonds, perturbant durablement la capacité de relation, empêchant l'accès à des repères identitaires stables ainsi que l'accès régulier aux notions d'espace et de temps* ».

Les situations de crise, par la souffrance qu'elles font éprouver aux enfants concernés et la violence qu'elles renvoient aux professionnels et aux autres enfants, restent toujours un problème difficile à traiter. Dans le travail avec l'enfant et sa famille, chaque professionnel doit pouvoir écouter les parents et l'enfant, leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela réclame un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important,

indispensable pour eux de bénéficier d'un espace d'échange, d'élaboration en équipe et d'être eux-mêmes soutenus, supervisés par le médecin psychiatre et les cadres de direction. Ces espaces permettent à ces derniers d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout « d'endurer », en pensant les projets, la violence auquel ces enfants nous soumettent et nous mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur soi-même le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois) pour les modalités AJ/AN-MAJE/Ambulatoire-PC-PE, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturels, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, la modularité de l'accompagnement entre les différentes modalités d'accompagnement favorise les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse. Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère désormais, pour structurer l'accompagnement des enfants porteurs de trouble du comportement et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement.

Le DITEP VILLEURBANNE/DUCHÈRE, comme les deux autres DITEP de l'association, aurait dû s'engager en 2020 dans un travail de réécriture et d'actualisation de son projet d'établissement dans un contexte de fonctionnement en dispositif. La situation sanitaire a différé le démarrage de cette démarche à début 2021. Ce travail sera mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69.

Pour ce faire, le secteur DITEP sera accompagné par champ social, un organisme engagé depuis des années dans la dynamique de fonctionnement en dispositif.

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

5.2 L'ORGANISATION INTERNE

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2020-2021 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Synthèses des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE.	Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Tous les mardis matin 8h30/12h30 et les vendredis de 14h/16h

Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe DUCHERE/VILLEURBANNE	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction, des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointe	Les mardis ou vendredis selon un calendrier établi
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunions de direction DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD	O rientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Directeurs adjoints.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions du secteur des DITEP	O rganisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP et Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjoints de direction/Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

Le COPIL pour l'évaluation interne est à repenser au regard de cette nouvelle configuration et du projet d'établissement.

5.3 LA DEMARCHE QUALITE

La démarche d'amélioration continue de la qualité est caractérisée par un Comité de Pilotage composé de la directrice, d'un adjoint de direction, des coordinateurs de l'AJ/AN et pédagogique, de l'assistante sociale, d'une des psychologues cliniciennes, du psychomotricien, d'une secrétaire et du médecin psychiatre.

La présence de la direction permet d'acter les décisions nécessaires et de donner toute sa dimension et sa légitimité au COPIL.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2020 sous cette appellation et ce d'autant plus que le contexte sanitaire ne nous a pas permis de débiter le travail qui aurait dû s'engager sur la réécriture du projet d'établissement.

Nous avons fait le choix de privilégier des réunions avec une partie de ce comité de pilotage (absences psychomotricienne et secrétaire) pour organiser l'activité, les espaces dans le contexte de pandémie et du déménagement du SESSAD dans les locaux de l'AJ.

Ces temps de réunions établies à un rythme mensuel ont contribué à mener un travail de réflexion collectif sur les effets de la crise sanitaire sur la santé des enfants, leurs besoins de réassurance nous permettant ainsi de rester en veille collectivement sur certaines situations. Elles nous ont permis dans ce même contexte de réfléchir aux fonctions de coordination.

5.4 LES EVENEMENTS INDESIRABLES

En dehors de la crise sanitaire, nous ne notons pas d'évènements indésirables cette année signalés à l'ARS.

5.5 SUIVI DES ACTIONS CPOM ETABLISSEMENT

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE prennent appui sur des fiches action.

Action 1 : favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation Le PC-PE CAP, adossé au SESSAD, intervient au sein de deux groupes scolaires de VAULX-EN-VELIN, en étroite collaboration avec l'Education Nationale et les partenaires de proximité. Afin de répondre au plus près des besoins, de centrer notre action sur la prévention et le dépistage, l'équipe s'est reconfigurée en septembre 2019 au profit d'un 0.80 ETP d'éducatrice spécialisée coordinatrice, d'un 0.20 ETP de psychologue clinicienne. La coordinatrice pédagogique de l'AJ est susceptible d'apporter son regard, sa technicité et son éclairage sur les troubles du comportement à l'équipe elle-même, aux professionnels de l'Education Nationale des groupes scolaires de VAULX-EN-VELIN.

Action 2 : dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures

Le parcours de scolarisation des jeunes de l'UE de l'AJ du DITEP s'inscrit dans le cadre d'un processus favorisant différentes modalités de scolarisation à la fois interne et externe. Le développement des inclusions scolaires individuelles trouve ses limites en dehors des UEE PASTEUR et du collège. Nous ne pouvons en effet pas répondre au-delà de quelques situations, faute de moyens, à certaines demandes de maintien d'inclusion individuelle d'enfants dans leur école de quartier.

La mise en place d'espace de repli en interne et en externe permettant de gérer les situations de rupture de scolarité sans créer de coupure durable à la poursuite des apprentissages reste l'un des enjeux majeurs actuellement. Nous pouvons aménager et répondre ponctuellement à certaines situations, l'espace de la Villa demeurant en journée (en dehors des mardis et jeudis où il est utilisé pour le groupe MAJE) une réponse possible et ponctuelle. Cependant, la mise à distance en un lieu en dehors du DITEP favorisant une coupure durable n'est en l'état pas possible. L'UAR a pu jouer cette place en 2018 et 2019, en considérant cependant que l'aspect hébergement contraint dans ce cadre n'était pas souhaité et souhaitable pour tous. Depuis sa fermeture néanmoins, nous sommes là en difficulté dans les réponses à apporter à certains adolescents.

Le travail entre les 3 DITEP de l'association et les compétences sur le versant pré-professionnalisant des DITEP de GERLAND et de GIVORS facilitent le portage à plusieurs dans certaines situations, le recours aux savoir-faire et aux conseils de nos collègues de ces établissements dans l'orientation de certains jeunes à l'issue de la 3^{ème}.

Action 3 : mise en place et organisation du DITEP

Les liens et les passerelles entre les différentes modalités d'accompagnement à VILLEURBANNE sont engagés et gagneront en fluidité désormais par le rassemblement de tous dans les mêmes locaux.

Concernant les situations complexes, au-delà du travail de coordination et de partenariat autour des situations elles-mêmes, nous participons à un groupe de réflexion et de travail partenarial avec des représentants de l'Education Nationale, de la Protection de l'Enfance (ASE et PJJ), de la pédopsychiatrie et des DITEP du Rhône. Cet espace est une ressource pour chacun des participants pour contribuer à l'évaluation des besoins et mobiliser conjointement des réponses aux situations nous mettant en risque de rupture dans l'accompagnement.

La référence de parcours au sein du DITEP est assurée par l'assistante sociale et les coordinateurs.

Action 4 : diversifier les modalités au sein du DITEP

L'intensité des troubles du comportement de certains jeunes après 12 ans nécessitent une poursuite de leur accompagnement dans un cadre favorisant des va et vient entre l'intérieur et l'extérieur du DITEP, permettant la construction d'un projet prenant appui sur des ateliers professionnalisant. Le travail de proximité et en secteur DITEP au sein de l'association contribue à un accueil au sein des DITEP de GIVORS et de GERLAND en relais que ce soit à la rentrée scolaire ou en cours d'année scolaire si besoin.

De même, la mutualisation des places d'internat du DITEP de GERLAND répond aux besoins des adolescents du DITEP à partir de 14 ans, nous permettant ainsi de nous recentrer sur les besoins des plus jeunes.

Nous avons débuté avec les DITEP du PRADO, les deux SESSAD de l'OVE (VAULX-EN-VELIN, RILLIEUX-LA-PAPE) un travail de mise à plat de nos secteurs respectifs afin d'éviter les zones blanches. Ce travail est à reprendre puisqu'il a été interrompu par la crise sanitaire.

Le travail en commun autour des projets d'établissement en DITEP des 3 DITEP du secteur va contribuer en 2021 à fluidifier les parcours des jeunes entre nos structures, en harmonisant certaines de nos pratiques.

Le rapprochement entre les équipes du SESSAD de La DUCHERE et celles de VILLEURBANNE trouve appui sur la fonction transversale de la directrice et sur les réunions trimestrielles communes entre tous les professionnels des deux structures. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis la tenue systématique de ces réunions mais les PCA, les PRA et la mobilisation des professionnels ensemble sur le lieu de répit et durant la veille estivale a favorisé le partage d'expériences en commun.

La mise en œuvre d'une recherche-action avec le soutien d'un enseignant-chercheur, destinée à évaluer et à explorer conjointement avec les partenaires de l'Education Nationale le champ des transformations des dispositifs proposés par le DITEP (dispositif collège, UEE PASTEUR, groupe MAJE, CAP...) et d'en évaluer l'intérêt pour l'enfant, sa famille en vue de son amélioration n'a à ce jour pas été engagée faute de financement par le DITEP lui-même. Malgré nos démarches auprès de l'université LYON 2 dans une approche mêlant psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, sociologie et sciences de l'éducation, d'autres choix prioritaires ont été effectués au niveau de la direction des secteurs favorisant le travail en commun sur la mise à plat des projets d'établissement des 3 DITEP.

5.6 MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Les travaux d'aménagement intérieurs dans les locaux de l'AJ ont permis de modifier certains espaces, de rafraîchir en peinture la presque totalité du bâtiment.

Le rapport final de contrôle technique du bâtiment établi par QUALICONSULT a été établi le 17/04/2020 et la dernière visite de conformité a eu lieu le 01/09/2020.

La réunion dans les mêmes locaux du SESSAD et de l'ITEP contribue à une cohérence en dispositif intégré.

Le contexte sanitaire nous contraint cependant depuis la rentrée scolaire à organiser l'accueil en prenant en compte la distanciation sociale.

L'instabilité des modalités de scolarisation depuis la rentrée scolaire au sein du collège Môrice Leroux où sont accueillis les jeunes du dispositif collège engendrent le besoin d'un retour dans les murs et surtout au moment du repas de midi qui nous contraint à des réaménagements difficiles.

Il nous faut donc jongler sans cesse dans l'organisation des salles avec toutes les contraintes que cela sous-tend en terme de nettoyage entre chaque passage.

La difficulté à recruter depuis décembre 2019 un professionnel qualifié sur le poste d'ouvrier de maintenance (0.30ETP) nous contraint à faire appel à des entreprises pour les travaux d'entretiens quotidiens principalement en plomberie, menuiserie et électricité. Les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état, tant ils sont fragilisés par les états de colère de certains des enfants qui cassent, jettent, donnent des coups de pied sur ce qui les entourent...

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 ORGANIGRAMME

L'organigramme ci-dessous ne rend pas compte du nombre total d'ETP.

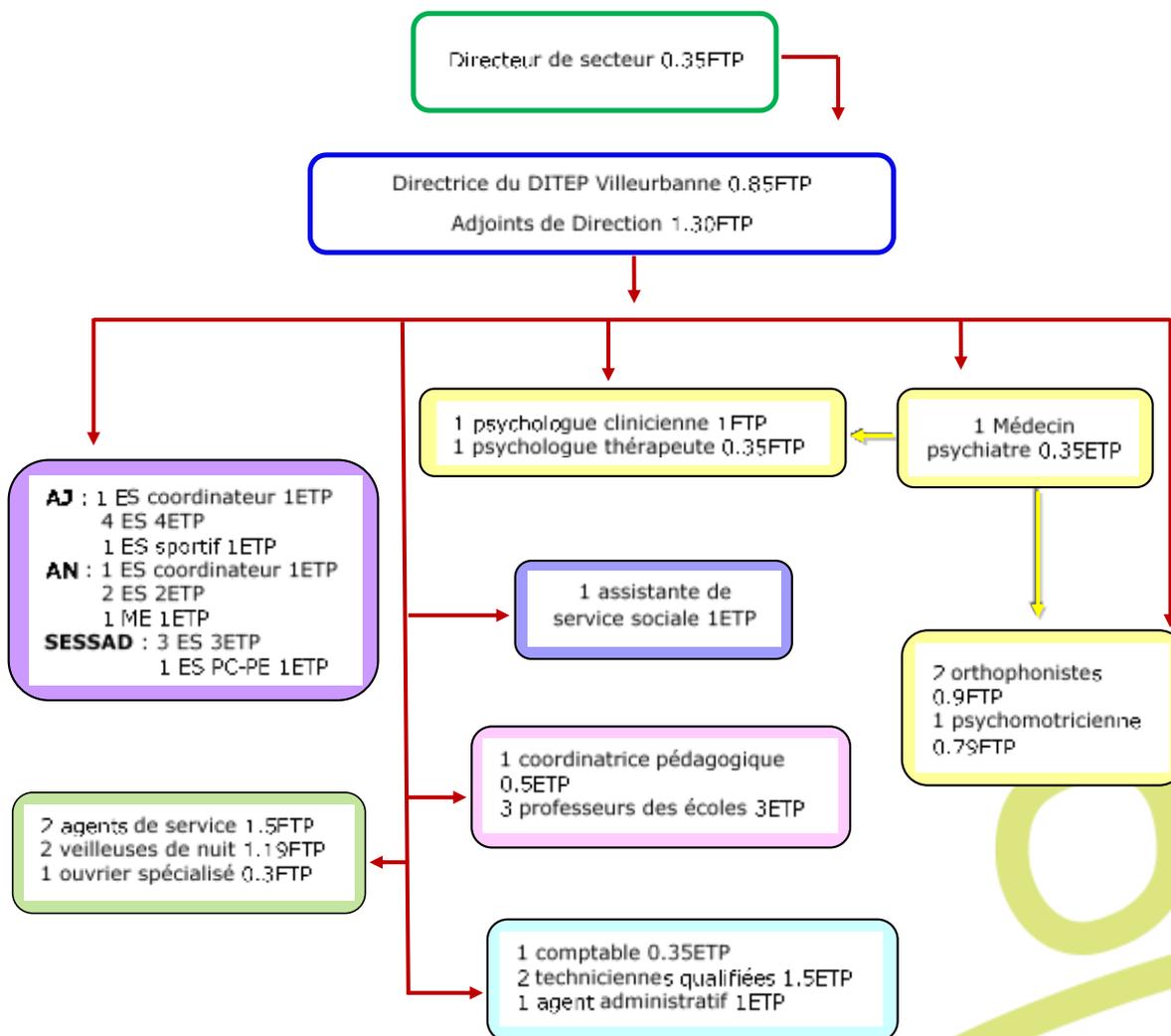
Le nombre d'ETP est de 21.50 pour l'ITEP et de 8.43 pour le SESSAD, pour 46 professionnels en présence. Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que certains sont affectés au budget et du SESSAD et de l'ITEP, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP.

C'est le cas des cadres de direction, du médecin psychiatre, d'une des psychologues cliniciennes, de la psychomotricienne et de l'assistante sociale

Nous avons fait le choix d'engager au vue des enjeux de coordination et de partenariat qui se développent, de la perte dans l'organigramme d'un 0.70 ETP de cadres de direction dans le DITEP de favoriser sur le poste d'éducateur spécialisé de MAJE quelques heures au titre de la coordination et nous avons pu dégager de 1ETP d'éducateur spécialisé assurant des missions de coordination à l'AJ.

Nous nous sommes appuyés là sur l'expérience d'un des éducateurs de l'AN qui assure depuis 2009 des missions de coordination.

L'année 2020 et les modalités d'intervention à distance a permis de pleinement donner sens à ce choix. Les coordinateurs et spécifiquement celui de l'AJ ont ainsi pu garantir l'animation dans la gestion du quotidien de l'AJ/AN/MAJE en collaboration étroite les uns avec les autres, la coordinatrice pédagogique, les équipes et la direction. Ils ont pu assurer une proximité de liens avec les familles et les partenaires, en veillant à garantir la mise en œuvre des PPA et de la sécurité des enfants au sein de l'accueil de jour.



6.2 ARRIVEES / DEPARTS

Les mouvements d'équipe ont favorisé en 2020 des va-et-vient voir se complètent entre chacune des modalités d'accompagnement à Villeurbanne, entre La Duchère et Villeurbanne pour ce qui est des PC-PE.

C'est là une richesse dans la mise en œuvre en DITEP qui augure d'échanges et de croisements des savoir-faire entre les différentes modalités et entre modalités de même nature (les 2 PC-PE, SESSAD).

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
A L'ACCUEIL DE NUIT	Démission de l'agent d'entretien le 06.02.2020. Congé maternité de la monitrice-éducatrice du 19.03 au 08.07.2020, précédé d'un arrêt de travail.	Embauche d'un agent d'entretien le 01.03.2020. Embauche CDD en remplacement du 02 au 06.03.2020

A L'ACCUEIL DE JOUR	Départ de deux éducatrices spécialisées l'une au SESSAD, l'autre à 0.80 ETP au PC-PE. Congé longue maladie de la secrétaire jusqu'en septembre 2020 et licenciement le 31.10.2020 pour inaptitude professionnelle. Certificat d'isolement d'une éducatrice spécialisée depuis le 30.10.2020	Embauche de deux éducatrices spécialisées à 1ETP. Passage d'un ES à 0.80 ETP complété à 0.20 ETP par l'éducatrice spécialisée du PC-PE. Embauche en contrat à durée déterminée à 0.5 ETP d'une secrétaire en remplacement dans l'attente du redéploiement des postes de secrétariat au sein du DITEP. Embauche en CDD en remplacement le 16.11.2020
Au service ambulatoire et au PC-PE	Départ pour fin d'un contrat d'un CDD d'éducatrice spécialisée Démission de l'éducatrice spécialisée du PC-PE. Démission de la psychomotricienne	Embauche d'une éducatrice spécialisée en provenance de l'AJ. Embauche d'un 0.80 ETP d'éducatrice spécialisée en provenance de l'AJ. Embauche à 0.20 ETP d'une psychologue clinicienne pour le PC-PE en complément de son temps au SESSAD de La DUCHERE. Embauche d'une psychomotricienne.
DE MANIÈRE TRANSVERSALE	Congé parental à 0.80 ETP de l'assistante sociale.	

6.3 AJUSTEMENTS DES POSTES

Les missions de la Directrice Adjointe du SESSAD de La Duchère dans l'organisation du DITEP n'ont pas pu être définies, de par les aléas du contexte sanitaire de l'année 2020 mobilisant les cadres de direction sur d'autres prérogatives.

Il est vrai toutefois que nous nous heurtons pour ce faire à l'éloignement géographique entre les deux sites, le contexte difficile au SESSAD de La Duchère en 2019, le souci de stabilité recherché par les cadres de direction déjà en place pour les équipes elles-mêmes et les enfants/adolescents, familles accueillis du DITEP en terme de référence.

Après une année de vacance de poste faute de candidature, nous avons recruté le 01.09.2020 une orthophoniste à 0.50 ETP à sa demande et non 0.57 ETP comme prévu initialement au budget.

6.4 ACTIONS FORMATION

Les actions de formation prévues initialement ont été suspendues en raison du contexte sanitaire :

- Action de formation avec CHAMP SOCIAL sur le projet d'établissement ;
- Action de l'action de formation collective dans la continuité de l'année 2019 sur des sessions d'approfondissement à destination des équipes pédagogiques, éducatives et thérapeutiques du DITEP sur le thème de « Quels accompagnements pour contenir les débordements ? » avec un psychomotricien formateur à l'école de psychomotricité. Les équipes étaient en effet en demande de poursuivre le travail de réflexion et de mise en action sur les dimensions de contenance et contention, y compris la contention physique que nous sommes contraints à l'accueil de jour et de nuit de pratiquer dans certaines situations de mises en danger de l'enfant lui-même ou des autres ;
- Participation aux journées de l'AIRE en décembre 2019

7. PERSPECTIVES DE L'ANNEE N+1

L'année 2021 dans ses perspectives sera comme la précédente à considérer selon l'évolution de la crise sanitaire, impactant d'ores et déjà certains projets.

D'une manière générale, certains « chantiers » en suspend ou non débutés de ce fait sont à poursuivre et d'autres sont à engager comme :

- La réorganisation des missions des fonctions logistiques et administratives en DITEP de par la réunion dans les mêmes locaux de l'ITEP et du SESSAD ;
- L'organisation des locaux en DITEP et la mise à jour de tous les supports de communication ;
- La réécriture du projet d'établissement en prenant en compte le rapprochement avec le SESSAD de la DUCHERE et la spécificité de l'agrément du SESSAD sur la part de la déficience intellectuelle et le secteur DITEP de l'association ;
- La mise en œuvre de formations collectives DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE, dont le projet d'établissement afin de créer une culture commune et des savoir-faire en commun, point de rencontre des professionnels entre eux ;
- La poursuite de la formation sur « la gestion des élèves à comportement difficiles et présentant des troubles du comportement » que nous menons sur notre territoire auprès des professionnels directeurs et enseignants de l'Éducation Nationale et professionnels de la municipalité de VILLEURBANNE (ATSEM, responsables périscolaire) à l'initiative de l'IEN de circonscription VILLEURBANNE 1.

L'analyse de l'activité du SESSAD en 2020, des 187 notifications reçues en 2019 et 2020 et 71 enfants/adolescents en liste d'attente et le recueil des besoins auprès de nos partenaires et plus spécifiquement auprès de l'Éducation Nationale laissent entrevoir de réels besoins au bénéfice d'un public d'enfants/adolescents présentant un trouble du déficit intellectuel et de leurs familles. L'importante évolution démographique à VILLEURBANNE et dans les communes limitrophes accroît le nombre de notification MDMPH reçues chaque année et donc la liste d'attente du SESSAD.

Dans ce contexte, **une extension non importante de 6 places est envisagée par notre financeur**. Elle permettrait de répondre de manière plus réactive aux besoins des enfants/adolescents en liste d'attente depuis plus de deux ans pour certains d'entre eux.

C'est là une réponse à notre préoccupation tant nous savons la fragilité des parcours des jeunes que nous accompagnons au quotidien.

Cette offre prendra appui sur l'expérience et le savoir-faire du SESSAD lui-même auprès de ce public qu'elle accompagne déjà.

L'extension et la création de nouveaux postes contribueront à en accroître l'expertise.

Dans la perspective de l'extension du SESSAD en places non importantes, la question des locaux se pose à nouveau.

La surface actuelle est insuffisante pour permettre la présence dans l'équipe de deux nouveaux professionnels, et ce même si les accompagnements s'effectuent en majorité sur les lieux de vie de l'enfant/adolescent.

Par ailleurs, la spécificité du public présentant un trouble de la déficience intellectuelle nécessite des espaces des soins différenciés et « à l'abri » des manifestations comportementales souvent bruyantes et violentes des enfants les plus fragiles de l'Accueil de Jour. La perméabilité de ce public est à considérer dans la réorganisation des espaces.

L'association est propriétaire d'une petite maison située à l'entrée de l'Accueil de Jour et du SESSAD du DITEP. Elle est actuellement occupée par des étudiants de l'IFMK déficient visuel qui y vivent en colocation. A l'issue de leur parcours, en septembre 2022, elle intégrera le locatif du DITEP, favorisant ainsi une extension des locaux propice aux besoins en accompagnement des personnes concernées.

Dans l'attente des travaux de réaménagements intérieurs sont à envisager de même que la délocalisation des réunions dans les locaux de nos partenaires de proximité et ce afin d'éviter le recours à une location provisoire qui aurait pour risque d'éclater l'équipe du SESSAD en pleine reconstitution.

8. CONCLUSION

En cette année si particulière liée à la pandémie, nous avons pu observer combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Nous tenons à saluer le travail de nos équipes et les capacités d'adaptation, les ressources dont ont pu témoigner les familles avec nous.

Dans des conditions de travail inédites de nouvelles formes d'action et de mise en lien ont pu voir le jour.

Elles nous permettent d'envisager de nouvelles pistes de travail au sein même du DITEP, au sein du secteur des DITEP et entre partenaires et associations.

Nous pouvons noter qu'au sein du DITEP VILLEURBANNE-DUCHÈRE, un travail d'homogénéisation de pratiques professionnelles prenant en compte la spécificité des territoires et des équipes s'est engagé en cette rentrée entre les cadres de direction, les équipes et sera circonscrit dans le projet d'établissement futur en DITEP dont la construction et l'écriture seront finalisées en 2021-2022.

Une fois cette première étape, la mise en œuvre d'une recherche-action mobilisant conjointement les professionnels du DITEP et ceux de l'Éducation Nationale destinée à évaluer les dispositifs (MAJE, UEE PASTEUR, Dispositif Collège et des deux CAP (Duchère et Vaulx-en-Verin)) du DITEP actuellement en place en vue de leur amélioration sera à réétudier. Cette recherche-action contribuerait à nous éclairer sur les facteurs favorisant la réussite des parcours inclusifs des jeunes que nous accompagnons. Elle permettra également d'éclairer et d'analyser la mise en place du partenariat avec l'Éducation Nationale.

La recomposition de l'offre y compris dans sa mise en œuvre en DITEP est d'ores et déjà facilitée à VILLEURBANNE par un ratio de places en ambulatoire supérieures aux places d'accueil de jour elles-mêmes supérieures aux places d'accueil de nuit.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents et leurs familles accompagnés nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses. Cela relève d'un travail en commun par projet, inscrit dans une dynamique territoriale et institutionnelle en DITEP, en secteur DITEP des PEP69 /ML pour répondre à l'accompagnement des personnes concernées.

Villeurbanne, le 31 mars 2021

C. COLLIER-BORDET
Directrice

R.DAVID
Adjoint de direction

ANNEXES

Niveau, ETP des salariés

Structures	Personnel	ETP	Nombre de Salariés	Niveau
AJ /AN MAJE	AJ/AN /MAJE			
	Directeur de secteur	0,20	1	I
	Directrice	0,70	1	II
	Directeurs adjoints	0,60	2	II
	Comptable AJ/AN/MAJE	0,35	1	III
	Médecin psychiatre AJ/AN/MAJE	0,2	1	I
	Psychologue AJ/AN/MAJE	0,15	1	I
	Psychothérapeute AJ/AN	0,35	1	I
	Technicienne qualifiée	0,50	1	IV
	Secrétaire AJ/AN/MAJE	0,50	1	V
	Educateurs spécialisés	4,00	4	III
	Educateur coordinateur	1,00	1	III
	Educateur sportif	1,00	1	III
	AJ			
	Educateur Coordinateur	1,00	1	III
	Moniteur éducateur	1,00	1	IV
	Educateurs spécialisés	2,00	2	III
	Agent de service	0,5	1	V
	Veilleur de nuit	0,8	1	V
	Veilleur de nuit	0,39	1	V
	AN/MAJE			
	Service pédagogique (EN)	3,50	4	III
	Service social AJ/AN/MAJE	0,66	1	III
	Orthophoniste AJ/AN/MAJE	0,4	1	III
	Psychomotricien AJ/AN/MAJE	0,4	1	III
	Agent de Service AJ	1,00	1	V
	Ouvrier spécialisé	0,30	1	IV
Total ITEP	21,50	32		
SESSAD / PCPE	Directeur de secteur	0,15	1	I
	Directrice	0,15	1	II
	Directeur adjoint	0,70	1	II
	Médecin psychiatre	0,15	1	I
	Psychologue	0,85	1	I
	Technicienne qualifiée	1	1	IV
	Educateurs spécialisés	3	3	III

	Educ. Spé PC-PE	1	1	III
	Service social	0,34	1	III
	Orthophoniste	0,50	1	III
	Psychomotricien	0,39	1	III
	Agent de service	0,20	1	V
	Total SESSAD / CAP	8,43	14	

Organismes de sécurité

	ORGANISMES	NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE
A L'ACCUEIL DE JOUR	SICLI-SCHUBB	Alarme incendie Extincteurs	05/11/2020
	JLC MAINTENANCE	Chaudières	28/02/2020
	SCHINDLER	Ascenseur	07/07/2020
	Hygiène assainissement côtière	Curetage et désinfection	14/04/2020
	DEKRA	Installation électrique	22/01/2020
	A L'ACCEUIL DE NUIT	SICLI-SCHUBB	Alarme incendie Extincteurs
JLC MAINTENANCE		Entretien chaudière gaz Installation gaz	28/02/2020
VERITECH		Installation électrique Alarme incendie	
AU SERVICE AMBULATOIRE et PC-PE entre le 01.01 et le 17.07.2020	DEKRA	Alarme incendie, installation électrique	08/01/2020
	DESAUTEL	Protection incendie Vérification des extincteurs	